

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Vincent MOUGIN **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, et Virginie REY.

**Avaient donné pouvoir :** Daniel BOUR à Jean-Jacques DUPREZ, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Catherine CREPIN à Christian RAYOT, Sandrine JANIAUD LARCHER à Lionel ROY, Fatima KHELIFI à Robert NATALE, André KLEIBER à Vincent MOUGIN, Emmanuelle PALMA GERARD à Sophie MARKOVIC, Nicolas PETERLINI à Jean-Michel TALON et Virginie REY à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 03 avril 2024	Le 3 avril 2024	En exercice	50
		Présents	32
		Votants	40

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2024-03-02C Budget Général – Budget primitif 2024**

*Rapporteur : Daniel FRERY*



*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le Conseil Communautaire du 7 mars 2024 ;  
Vu les restes à réaliser et les différents résultats ;*

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M57 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2024 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

Vu le coût de fonctionnement (télécommunication, énergie, contrats de maintenance, assurances...), les contrats de prestations de service, les loyers des services techniques, les divers supports de communication (publications, catalogues et imprimés : Echo du Sud, brochures tourisme), **une somme de 993 000 € est à inscrire au chapitre 011.**

Vu le personnel affecté aux missions du service général (comptabilité, développement économique, communication, tourisme et direction) ainsi qu'aux missions de police intercommunale et droit des sols, de l'école de musique intercommunale, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars pris en charge par le budget général ainsi que les salaires des budgets eau, assainissement, OM, GEMAPI, Centre aquatique et refacturés aux services annexes, **une somme de 4 310 000 € est à inscrire au chapitre 012.**

Vu notamment l'attribution de compensation versée aux communes, **une somme de 4 040 343 € est à inscrire au chapitre 014.**

Vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 902 000 € est à inscrire au chapitre 042.**

**Une somme de 3 638 538 € est à inscrire au chapitre 65** (comprenant notamment service incendie, subventions de fonctionnement aux associations, indemnités élus, contributions SCOT, Pôle Métropolitain, fonds de concours de fonctionnement aux communes ... ainsi que les subventions aux budgets annexes).

Vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts, **une somme de 334 000 € est à inscrire au chapitre 66.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

**Une somme de 7 000 € est à inscrire au chapitre 013** (remboursement du supplément familial)

Vu l'amortissement des subventions, **une somme de 180 000 € est à inscrire au chapitre 042.**

Vu le montant du reversement des Budgets annexes pour le remboursement des salaires pris en charge par le budget général, ainsi que le remboursement des frais de fonctionnement mutualisés du site de Grandvillars, vu la participation des communes pour le service de police intercommunale, **une somme de 3 242 200 € est à inscrire au chapitre 70.**



- Vu les impôts et taxes, **une somme de 8 004 434 € est à inscrire au chapitre 73 (73 / 731).**
- Vu les dotations versées de l'État estimées pour 2024, **une somme de 2 862 578 € est à inscrire au chapitre 74.**
- Une somme de 802 001 € est à inscrire au chapitre 75 (encaissement Aires d'accueil/subventions CAF aires d'accueil/remboursement part agent titres restaurant + écritures clôture bilan ZAC Popins et Technoparc/ subvention école de musique).**

A la section d'investissement, en dépenses :

- Vu les restes à réaliser 2023 (1 120 702.27 € intégrés aux prévisions budgétaires).
- Une somme de 180 000 € est à inscrire au chapitre 040 (amortissement des subventions).**
- Vu les capitaux à rembourser des emprunts, **une somme de 689 000 € est à inscrire au chapitre 16.**
- Vu l'opération de suivi animation pour l'OPAH et les renouvellements et achats de logiciels, frais d'étude, **la somme de 80 060 € est à inscrire au chapitre 20.**
- Vu notamment l'aide à l'immobilier d'entreprise, vu les subventions d'investissement à destination des médecins et personnes de droit privé dans le cadre de l'OPAH, les fonds de concours d'investissement aux communes membres, **la somme de 1 178 848.20 € est à inscrire au chapitre 204.**
- Vu notamment les écritures de clôture des ZAC Popins et Technoparc, les travaux du parking de covoiturage, l'achat de deux véhicules, le remplacement de panneaux randonnée, le renouvellement de matériel informatique et de reprographie, l'achat de nouveaux instruments pour l'école de musique, **la somme de 1 605 964.96 € est à inscrire au chapitre 21.**
- Vu notamment le projet de réhabilitation du bâtiment en briques et les travaux complémentaires pour le bâtiment des Fonteneilles (cage d'escalier, ascenseur, façade, fenêtres...), les travaux de réhabilitation du camping de Joncherey, **une somme de 2 847 649.11 € est à inscrire au chapitre 23.**

Vu l'apport en capital à la SCI du FCSM, **une somme de 150 000 € est à inscrire au chapitre 26.**

Vu l'avance à la concession des Forges, **la somme de 400 000 € est à inscrire au chapitre 27.**

A la section d'investissement, en recettes :

- Vu les restes à réaliser 2023 (1 189 942 € intégrés aux prévisions budgétaires).
- Vu notamment la vente de terrains sur le Technoparc (BOTEC) et la vente des Fonteneilles (étages), **la somme de 610 000 € est à inscrire au chapitre 024.**
- Vu la dotation aux amortissements, **une somme de 902 000 € est à inscrire au chapitre 040.**

Une somme de 645 171.20 est à inscrire au chapitre 10 (FCTVA)

Une somme de 2 314 542 € est à inscrire au chapitre 13 (subventions d'investissement).

Une somme de 932 500 € est à inscrire au chapitre 16 (emprunt).

Ainsi, le budget 2024 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	16 995 478.92 €	15 323 080.35 €	1 672 398.57 €
Investissement	7 131 522.27 €	7 131 522.27 €	0 €
Résultat général de l'exercice			1 672 398.57 €

### Les grandes lignes du BP 2024

**En fonctionnement : 15 323 080.35 € en dépenses et 16 995 478.92 € en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 011	Charges à caractère général	993 000.00
Chap 012	Charges de personnel	4 310 000.00
Chap 014	Atténuation de produits	4 040 343.00
<i>Dont notamment</i>	<i>Compensations versées aux communes</i>	<i>3 900 343.00</i>
Chap 042	Amortissement	902 000.00
Chap 65	Autres charges de gestion courante	3 638 538.00
<i>Dont notamment</i>	<i>SDIS</i>	<i>1 289 318.00</i>
	<i>Fonds de concours de solidarité</i>	<i>317 500.00</i>
Chap 67	Charges spécifiques	100.00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>15 323 080.35</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 002	Résultat reporté (2023)	1 897 265.92
Chap 042	Amortissement de subventions	180 000.00
Chap 70	Produits des services...	3 242 200.00
<i>Dont notamment</i>	Reversement des budgets annexes (part salaires)	2 843 000.00
	Participation communes service PM	125 000.00
	Reversement des budgets annexes fonctionnement mutualisé	200 000.00
Chap 73/ 731	Impôts et taxes / Fiscalité locale	8 004 434.00
Chap 74	Dotations, subventions, participations	2 862 578.00
Chap 75	Autres produits de gestion courante	802 001.00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>16 995 478.92</b>

**En investissement : 7 131 522.27 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 040	Amortissement de subventions	180 000.00
Chap 16	Emprunts	689 000.00
Chap 204	Subventions d'équipements	1 178 848.20
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 605 964.96
Chap 23	Immobilisations en cours	2 847 649.11
Chap 26	Participations et créances	150 000.00
Chap 27	Autres immobilisations	400 000.00
<b>Dont Restes à réaliser 2023 dépenses pour info</b>		<b>1 120 702.27</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>7 131 522.27</b>

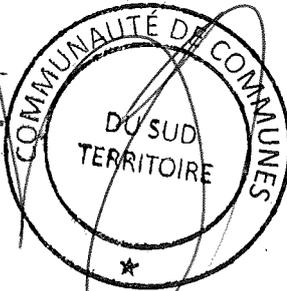
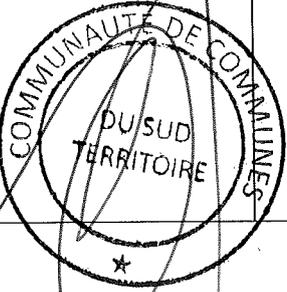
Les principaux postes de recettes sont :

Chap 001	Résultat reporté (2023)	622 209.72
Chap 024	Produits de cession	610 000.00
Chap 13	Subventions	2 314 542.00
Chap 040	Amortissement	902 000.00
Chap 10	Dotations et fonds divers	645 171.20
Chap 16	Emprunts	932 500.00
<b>Dont Restes à réaliser 2023 recettes pour info</b>		<b>1 189 942.00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>7 131 522.27</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter le budget primitif du budget général pour l'exercice 2024 tel que présenté.

Annexe : Vue préparatoire.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,  <b>Le Président                  Christian RAYOT</b></p> 
<p>Et publication ou notification le</p>	<p><b>MERCREDI 24 AVR. 2024</b></p>
<p>Le Président,  <b>Le Président                  Christian RAYOT</b></p> 	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			% Réalisé	Exercice courant			Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé		Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
<b>Fonctionnement-Dépense</b>								
011 Charges à caractère général								
6041 Achats d'études (autres que terrains à aménager)	2 000,00	2 000,00	2 007,44	100,37		3 000,00	150,00	
60611 Fournitures non stockables - Eau et assainissement	5 000,00	5 000,00	4 932,20	98,64		5 000,00	100,00	
60612 Fournitures non stockables - Energie - Electricité	70 000,00	70 000,00	51 259,07	73,23		52 000,00	74,29	
60613 Fournitures non stockables - Chauffage urbain	15 000,00	15 000,00	10 981,58	73,08		11 000,00	73,33	
60621 Fournitures non stockées - Combustibles	0,00	0,00	598,51	0,00		1 000,00	100,00	
60622 Fournitures non stockées - Carburants	50 000,00	50 000,00	45 879,75	91,76		48 000,00	96,00	
60623 Fournitures non stockées - Alimentation	500,00	500,00	0,00	0,00				
60624 Fournitures non stockées - Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00				
60628 Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	500,00	500,00	0,00	0,00				
60631 Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	7 000,00	7 000,00	6 373,96	91,06		7 000,00	100,00	
60632 Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	12 000,00	12 000,00	15 165,39	126,54		16 000,00	133,33	
60633 Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00				
60636 Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	5 000,00	6 000,00	2 770,23	46,17		7 500,00	125,00	
6064 Fournitures non stockées - Fournitures administratives	20 000,00	20 000,00	10 307,51	51,54		11 000,00	55,00	
6067 Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	500,00	500,00	0,00	0,00				
611 Contrats de prestations de services	52 500,00	52 500,00	48 061,40	91,56		59 000,00	112,38	
6132 Locations immobilières	102 000,00	102 000,00	103 569,36	101,54		115 000,00	112,75	

Envoyé en préfecture le 24/04/2024  
 Reçu en préfecture le 24/04/2024  
 Publié le  
 ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			% Réalisé	Crédits de report (1)	Exercice courant			Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé			Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
<b>Fonctionnement-Dépense</b>									
61351 Locations matériel roulant	60 000,00	60 000,00	48 417,28	80,70					
61358 Autres locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00		55 000,00	55 000,00		
614 Charges locatives et de copropriété	30 000,00	30 000,00	16 231,63	54,11		18 000,00	18 000,00	60,00	
61521 Entretien et réparations sur terrains	0,00	0,00	2 725,00	0,00					
615221 Entretien et réparations sur bâtiments publics	3 500,00	3 500,00	468,00	13,37		500,00	500,00	14,29	
615228 Entretien et réparations sur autres bâtiments	500,00	500,00	2 372,40	474,48		2 500,00	2 500,00	500,00	
615231 Entretien et réparations sur voiries	70 000,00	70 000,00	37 568,14	53,70		35 000,00	35 000,00	50,00	
61551 Entretien et réparations sur matériel roulant	5 000,00	5 000,00	7 978,63	159,57		8 000,00	8 000,00	160,00	
61558 Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	3 000,00	3 000,00	16,10	0,54		1 000,00	1 000,00	33,33	
6166 Maintenance	45 000,00	45 000,00	47 665,09	105,92		50 000,00	50 000,00	111,11	
6161 Primes d'assurances multirisques	40 000,00	40 000,00	38 831,34	97,08		40 000,00	40 000,00	100,00	
6162 Assurance obligatoire domrage-construction	800,00	800,00	2 506,02	313,25		3 000,00	3 000,00	375,00	
617 Etudes et recherches	500,00	500,00	43 095,41	8 619,08		10 000,00	10 000,00	2 000,00	
6182 Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	1 991,72	99,59		2 000,00	2 000,00	100,00	
6184 Versements à des organismes de formation	20 000,00	20 000,00	9 300,00	46,50		24 000,00	24 000,00	120,00	
6188 Autres frais divers	180 000,00	215 000,00	203 211,18	94,52		215 000,00	215 000,00	100,00	
62268 Autres honoraires, conseils..	0,00	0,00	24 597,20	0,00		25 000,00	25 000,00		
6227 Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	3 240,00	324,00		3 500,00	3 500,00	350,00	
6231 Annonces et insertions	500,00	500,00	444,00	88,80		500,00	500,00	100,00	
6232 Fêtes et cérémonies	5 000,00	5 000,00	5 592,12	111,84		4 000,00	4 000,00	80,00	
6233 Foires et expositions	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00					
6234 Réceptions	8 000,00	8 000,00	3 796,08	47,45		4 000,00	4 000,00	50,00	

Envoyé en préfecture le 24/04/2024  
 Reçu en préfecture le 24/04/2024  
 Publié le  
 ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations		
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Proportions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent
	<b>Fonctionnement-Dépense</b>	43 500,00	43 500,00	48 353,49	111,18			30 000,00	30 000,00
6236 Catalogues et imprimés et publications									
6237 Publications	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00		
6238 Publicité, publications, relations publiques - Divers	200,00	200,00	0,00	0,00					
6251 Voyages, déplacements et missions	5 000,00	5 000,00	4 355,78	86,72		5 000,00	5 000,00	100,00	
6261 Frais d'affranchissement	12 000,00	12 000,00	12 272,08	102,27		15 000,00	15 000,00	125,00	
6262 Frais de télécommunications	33 000,00	33 000,00	37 641,19	114,06		40 000,00	40 000,00	121,21	
627 Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 000,00	2 334,77	116,74		2 500,00	2 500,00	125,00	
6281 Concours divers (cotisations...)	6 300,00	6 300,00	6 374,44	101,18		7 000,00	7 000,00	111,11	
6284 Redevance pour services rendus	11 000,00	11 000,00	11 365,45	103,32		12 000,00	12 000,00	108,09	
62875 Remboursements de frais aux communes membres du GFF	0,00	0,00	2 482,57	0,00		3 000,00	3 000,00		
6288 Autres services extérieurs	1 700,00	1 700,00	854,23	50,25		1 000,00	1 000,00	58,82	
63512 Taxes foncières	11 000,00	11 000,00	12 129,69	110,27		15 000,00	15 000,00	136,36	
6358 Autres droits	300,00	300,00	232,48	77,49		500,00	500,00	166,67	
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	7 000,00	7 000,00	405,41	5,79		500,00	500,00	7,14	
<b>Total 011 Charges à caractère général</b>	<b>956 800,00</b>	<b>991 800,00</b>	<b>940 865,49</b>	<b>94,86</b>		<b>993 000,00</b>	<b>993 000,00</b>	<b>100,72</b>	
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>									
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00		250,00	250,00		
6217 Personnel affecté par la commune membre du GFF	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00		250,00	250,00	25,00	
6218 Autre personnel extérieur	39 000,00	39 000,00	41 842,55	107,29		45 000,00	45 000,00	115,38	
6331 Versement mobilité	50 000,00	50 000,00	41 682,73	83,37		45 000,00	45 000,00	90,00	
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.	12 000,00	12 000,00	10 752,81	89,61		15 000,00	15 000,00	125,00	
6336 Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	65 000,00	65 000,00	65 028,36	100,04		70 000,00	70 000,00	107,59	



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
	<b>Fonctionnement-Dépense</b>								
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	8 000,00	8 000,00	9 947,18	96,84		10 000,00	10 000,00	125,00	
64111 Personnel titulaire - Rémunération principale	1 830 000,00	1 830 000,00	1 873 263,31	102,36		2 000 000,00	2 000 000,00	109,29	
64112 Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	53 000,00	53 000,00	44 975,48	84,86		15 000,00	15 000,00	28,30	
64113 Personnel titulaire - NBI	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00		
64116 Personnel titulaire - Autres indemnités	558 000,00	558 000,00	532 320,60	95,40		593 900,00	593 900,00	106,43	
64131 Personnel non titulaire - Rémunérations	420 000,00	420 000,00	298 624,68	70,87		300 000,00	300 000,00	71,43	
64132 Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00					
64138 Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	900,00	900,00	0,00	0,00		100,00	100,00	11,11	
6451 Cotisations à l'U.R.S.A.F	390 000,00	390 000,00	376 639,98	96,57		390 000,00	390 000,00	100,00	
6453 Cotisations aux caisses de retraite	580 000,00	580 000,00	588 905,23	101,54		595 000,00	595 000,00	102,59	
6454 Cotisations aux A.S.E.D.I.C	18 000,00	18 000,00	11 953,22	66,41		14 000,00	14 000,00	77,79	
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	8 000,00	8 000,00	7 643,78	95,55		8 000,00	8 000,00	100,00	
64731 Allocations de chômage versées directement	100,00	100,00	0,00	0,00		500,00	500,00	500,00	
6475 Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	5 000,00	7 078,00	141,56		8 000,00	8 000,00	160,00	
6478 Autres charges sociales diverses	20 000,00	20 000,00	18 107,20	90,54		20 000,00	20 000,00	100,00	
6488 Autres	120 000,00	120 000,00	122 712,20	102,26		140 000,00	140 000,00	116,67	
<b>Total 012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>4 178 000,00</b>	<b>4 178 000,00</b>	<b>4 046 677,29</b>	<b>96,86</b>		<b>4 310 000,00</b>	<b>4 310 000,00</b>	<b>103,16</b>	
012 Atténuations de produits	0,00	0,00	24 426,00	0,00		20 000,00	20 000,00		
739116 Autres reversements et restitutions sur contributions directes	0,00	0,00	3 802 343,00	100,00		3 900 343,00	3 900 343,00	102,56	
739211 Attribution de compensation	3 802 343,00	3 802 343,00	110 352,00	78,82		120 000,00	120 000,00	85,71	
7392221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	140 000,00	140 000,00							

Envoyé en préfecture le 24/04/2024  
 Reçu en préfecture le 24/04/2024  
 Publié le   
 ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			% Réalisé	Crédits de report (1)	Exercice courant			Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé			Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
<b>Fonctionnement-Dépense</b>									
6573541 Subv. de fonct. aux BA et aux régions (autonomie financière)	1 331 400,00	1 331 400,00	932 541,51	70,04					
657381 Subventions de fonctionnement aux autres ets publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00					
65741 Subventions de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00		120 000,00	120 000,00	57,42	
65748 Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	209 000,00	209 000,00	99 000,00	47,37					
65811 Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00	0,00	49,91	0,00					
65818 Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	20 200,00	20 200,00	22 792,53	112,33		23 900,00	23 900,00	116,32	
65888 Autres charges diverses de gestion courante	500,00	500,00	392,33	78,47					
<b>Total 65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 474 501,00</b>	<b>3 474 501,00</b>	<b>2 971 848,59</b>	<b>85,53</b>		<b>3 638 538,00</b>	<b>3 638 538,00</b>	<b>104,72</b>	
<b>66 Charges financières</b>									
6611 Intérêts régionaux à l'échéance	244 000,00	244 000,00	245 637,79	100,67		332 000,00	332 000,00	136,07	
661121 Montant des ICNE de l'exercice	39 000,00	39 000,00	29 954,67	90,77		30 000,00	30 000,00	90,91	
661122 Montant des ICNE de l'exercice N-1	20 000,00	-20 000,00	-27 988,79	-139,49		-28 000,00	-28 000,00	-140,00	
<b>Total 66 Charges financières</b>	<b>257 000,00</b>	<b>257 000,00</b>	<b>247 693,67</b>	<b>96,38</b>		<b>334 000,00</b>	<b>334 000,00</b>	<b>129,96</b>	
<b>67 Charges spécifiques</b>									
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00		100,00	100,00	2,00	
<b>Total 67 Charges spécifiques</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>2,00</b>	
<b>Total Fonctionnement - Dépense</b>	<b>13 665 644,00</b>	<b>14 620 644,00</b>	<b>13 037 359,67</b>	<b>89,17</b>		<b>15 323 080,35</b>	<b>15 323 080,35</b>	<b>104,80</b>	

Envoyé en préfecture le 24/04/2024  
 Reçu en préfecture le 24/04/2024  
 Publié le  
 ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

## Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)
<b>Fonctionnement-Recette</b>								
002 Résultat de fonctionnement reporté								
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 187 950,98	1 187 950,98	1 187 950,98	100,00		1 897 265,92	1 897 265,92	159,71
<b>Total 002 Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>1 187 950,98</b>	<b>1 187 950,98</b>	<b>1 187 950,98</b>	<b>100,00</b>		<b>1 897 265,92</b>	<b>1 897 265,92</b>	<b>159,71</b>
013 Atténuations de charges								
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	10 000,00	9 260,19	92,60		7 000,00	7 000,00	70,00
<b>Total 013 Atténuations de charges</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>9 260,19</b>	<b>92,60</b>		<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>70,00</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections								
777 Recettes et quote-part subv. invest transférées au cpté résul	155 200,00	155 200,00	155 162,21	99,98		180 000,00	180 000,00	115,98
<b>Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>155 200,00</b>	<b>155 200,00</b>	<b>155 162,21</b>	<b>99,98</b>		<b>180 000,00</b>	<b>180 000,00</b>	<b>115,98</b>
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses								
7062 Redevances et droits des services à caractère culturel	33 000,00	33 000,00	35 780,48	108,43		37 000,00	37 000,00	112,12
70841 Mise à dispo personnel facturé aux budgets annexes et aux régies	2 704 000,00	2 704 000,00	2 563 662,48	94,81		2 843 000,00	2 843 000,00	
708421 Mise à dispo personnel facturé BA/régies non dotés perso. morale	0,00	0,00	0,00	0,00				
708422 Mise à dispo personnel facturé BA/régies dotés perso. morale	0,00	0,00	0,00	0,00				
70845 Mise à dispo personnel facturé aux communes membres du GFP	123 000,00	123 000,00	124 640,10	101,33		125 000,00	125 000,00	101,63
70848 Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	25 200,00	25 200,00	0,00	0,00		37 200,00	37 200,00	147,62
70872 Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies	220 000,00	220 000,00	194 735,35	88,52				

Date : 19/03/2024 16:13

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			% Réalisé	Crédits de report (1)	Exercice courant			Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé			Proportions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
<b>Fonctionnement-Recette</b>									
708721 Remboursement de frais par BA et règles non dotés perso. morale	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00	200 000,00		
70878 Remboursement de frais par des tiers	0,00	0,00	637,00	0,00					
<b>Total 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>3 105 200,00</b>	<b>3 105 200,00</b>	<b>2 919 455,41</b>	<b>94,02</b>		<b>3 242 200,00</b>	<b>3 242 200,00</b>	<b>104,41</b>	
<b>73 Impôts et taxes</b>									
73211 Attribution de compensation	17 376,00	17 376,00	17 376,00	100,00		17 376,00	17 376,00	100,00	
73221 FNGIR	321 466,00	321 466,00	321 466,00	100,00		321 466,00	321 466,00	100,00	
7351 Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. princd.	3 446 912,00	3 446 912,00	2 726 914,00	79,17					
7352 Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00	0,00	0,00					
7356 Autres fractions de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00		3 670 364,00	3 670 364,00		
736 Autres impôts et taxes	0,00	0,00	780 966,00	0,00					
<b>Total 73 Impôts et taxes</b>	<b>3 785 754,00</b>	<b>3 785 754,00</b>	<b>3 848 122,00</b>	<b>101,65</b>		<b>4 009 226,00</b>	<b>4 009 226,00</b>	<b>105,90</b>	
<b>731 Fiscalité locale</b>									
73111 Impôts directs locaux	3 438 637,00	3 438 637,00	3 494 885,00	101,63		3 624 968,00	3 624 968,00	105,41	
73112 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00					
73113 Taxe sur les surfaces commerciales	188 781,00	188 781,00	217 754,00	115,35		217 754,00	217 754,00	115,35	
73114 Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	86 194,00	86 194,00	98 675,00	114,60		101 456,00	101 456,00	117,71	
73121 Taxe de séjour	3 500,00	3 500,00	6 858,06	195,94		7 000,00	7 000,00	200,00	
7318 Autres fiscalités locales	20 000,00	20 000,00	43 769,00	218,85		44 000,00	44 000,00	220,00	
<b>Total 731 Fiscalité locale</b>	<b>3 737 312,00</b>	<b>3 737 312,00</b>	<b>3 862 241,06</b>	<b>103,34</b>		<b>3 995 208,00</b>	<b>3 995 208,00</b>	<b>106,90</b>	
<b>74 Dotations et participations</b>									
741124 Dotation d'intercommunalité des EPCI	355 000,00	355 000,00	351 761,00	110,36		352 000,00	352 000,00	110,42	
741126 Dotation de compensation des EPCI	1 250 000,00	1 250 000,00	1 238 179,00	99,05		1 240 000,00	1 240 000,00	99,20	

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

## Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)
<b>Fonctionnement-Recette</b>								
744 FCTVA	15 000,00	15 000,00	4 605,52	30,70		5 000,00	5 000,00	33,33
748312 D.C.R.T.P.	158 630,00	158 630,00	158 630,00	100,00		155 203,00	155 203,00	97,84
74832 Etat - CVAE et CFE	82 406,00	82 406,00	49 455,00	60,01		84 933,00	84 933,00	103,07
74833 Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	838 156,00	838 156,00	870 530,00	103,86		868 442,00	868 442,00	103,61
74836 Attribution du fonds départ de péréquation de la TP	117 000,00	117 000,00	116 798,76	99,83		117 000,00	117 000,00	100,00
<b>Total 74 Dotations et participations</b>	<b>2 816 192,00</b>	<b>2 816 192,00</b>	<b>2 829 959,28</b>	<b>100,49</b>		<b>2 862 578,00</b>	<b>2 862 578,00</b>	<b>101,65</b>
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>								
757366 Établissements et services rattachés autres	0,00	0,00	0,00	0,00		19 990,00	19 990,00	
75738 Autres	16 600,00	16 600,00	16 665,00	100,39		682 011,00	682 011,00	4 108,50
75861 Excédents reversés : Régies avec seule autonomie financière	0,00	0,00	0,00	0,00				
75888 Autres produits divers de gestion courante	99 000,00	781 100,00	105 242,70	13,47		100 000,00	100 000,00	12,80
<b>Total 75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>115 600,00</b>	<b>797 700,00</b>	<b>121 907,70</b>	<b>15,28</b>		<b>802 001,00</b>	<b>802 001,00</b>	<b>100,54</b>
<b>76 Produits financiers</b>								
7621 Produits des autres immo financières - encaissés à l'échéance	0,00	0,00	6,93	0,00				
<b>Total 76 Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,93</b>	<b>0,00</b>				
<b>77 Produits spécifiques</b>								
773 Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	100,00	100,00	559,83	559,83				
<b>Total 77 Produits spécifiques</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>559,83</b>	<b>559,83</b>				
<b>Total Fonctionnement - Recette</b>	<b>14 913 308,98</b>	<b>15 595 408,98</b>	<b>14 934 625,59</b>	<b>95,76</b>		<b>16 595 478,92</b>	<b>16 595 478,92</b>	<b>109,98</b>

VUE\_PREP\_BP\_C\_COMPT

Préparation budget primitif - Présentation par compte

## Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			% Réalisé	Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé		Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
<b>Investissement-Dépense</b>									
<b>040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>									
13911 Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	77 600,00	77 600,00	89 837,27	115,77		180 000,00	180 000,00	231,96	
13912 Subv. inv. actifs amort. - Régions	0,00	0,00	43 778,74	0,00					
13913 Subv. inv. actifs amort. - Départements	77 600,00	77 600,00	19 439,15	25,04					
13916 Subv. inv. actifs amort. - Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	1 117,49	0,00					
139178 Subv. inv. actifs amort. - Autres fonds européens	0,00	0,00	965,62	0,00					
<b>Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>155 200,00</b>	<b>155 200,00</b>	<b>155 162,21</b>	<b>99,98</b>		<b>180 000,00</b>	<b>180 000,00</b>	<b>115,96</b>	
<b>041 Opérations patrimoniales</b>									
2313 Constructions (en cours)	58 000,00	58 000,00	0,00	0,00					
<b>Total 041 Opérations patrimoniales</b>	<b>58 000,00</b>	<b>58 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
<b>13 Subventions d'investissement</b>									
1312 Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00					
<b>Total 13 Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>									
1641 Emprunts en euros	695 000,00	695 000,00	647 414,52	93,15		687 000,00	687 000,00	98,85	
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	1 610,00	80,50		2 000,00	2 000,00	100,00	
<b>Total 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>697 000,00</b>	<b>697 000,00</b>	<b>649 024,52</b>	<b>93,12</b>		<b>689 000,00</b>	<b>689 000,00</b>	<b>98,85</b>	
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>									
2031 Frais d'études	150 670,00	150 670,00	68 190,00	45,26		10 000,00	10 000,00	41,52	
2033 Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	100,00	
2051 Concessions et droits similaires	28 294,00	28 294,00	24 342,00	86,03		16 500,00	16 500,00	58,32	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations		
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent
	Investissement-Dépense	179 964,00	179 964,00	92 532,00	51,42	52 560,00		27 500,00	80 060,00
<b>Total 20 Immobilisations incorporelles</b>									
<b>204 Subventions d'équipement versées</b>									
2041411 Subv. com. GFP - Biens mobiliers matériel et études	15 176,71	15 176,71	2 015,51	13,28	20 792,06		20 792,06	136,98	
2041412 Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	900 532,08	900 532,08	423 825,20	47,06	458 940,14	400 000,00	858 940,14	95,36	
2041562 Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	69 240,40	69 240,40	197 564,23	285,33	32 000,00	32 000,00	32 000,00	46,22	
20422 Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	355 116,00	355 116,00	59 272,00	16,68	167 116,00	100 000,00	267 116,00	75,22	
<b>Total 204 Subventions d'équipement versées</b>	<b>1 340 067,19</b>	<b>1 340 067,19</b>	<b>682 676,94</b>	<b>50,94</b>	<b>646 848,20</b>	<b>532 000,00</b>	<b>1 178 848,20</b>	<b>87,97</b>	
<b>21 Immobilisations corporelles</b>									
2111 Terrains nus	0,00	876 500,00	1 512,00	0,17		878 480,00	878 480,00	100,00	
2115 Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00					
2128 Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	16 452,00	480 000,00	496 452,00		
21318 Constructions autres bâtiments publics	328 404,00	328 404,00	18 915,64	5,76	15 743,80	10 000,00	25 743,80	7,84	
21321 Constructions immeubles de rapport	68 525,24	68 525,24	0,00	0,00	18 198,36		18 198,36	26,50	
21351 Install. générales .. des constructions - Bâtiments publics	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	1 140,00		1 140,00	2,28	
2151 Réseaux de voirie	4 644,00	4 644,00	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	323,00	
2152 Installations de voirie	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	66,67	
21536 Autres réseaux	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00					
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	119,05	
21826 Autres matériels de transport	30 000,00	30 000,00	31 499,98	105,00		86 000,00	86 000,00	286,67	
21838 Autre matériel informatique	23 000,00	23 500,00	16 683,60	70,99		40 000,00	40 000,00	170,21	



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			% Réalisé	Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé		Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
<b>Investissement-Dépense</b>									
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00		400,00	400,00		
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	15 999,16	15 999,16	11 512,30	72,58		30 000,00	30 000,00	187,51	
2198 Autres immobilisations corporelles	43 851,34	43 851,34	22 105,20	50,42	5 290,80	12 300,00	17 590,80	40,11	
<b>Total 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>602 623,74</b>	<b>1 481 623,74</b>	<b>102 332,72</b>	<b>6,91</b>	<b>56 784,96</b>	<b>1 549 180,00</b>	<b>1 605 964,96</b>	<b>108,39</b>	
<b>23 Immobilisations en cours</b>									
2313 Constructions (en cours)	2 780 981,00	2 635 981,00	747 758,30	28,57	364 508,11	2 483 140,00	2 847 648,11	108,03	
238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	58 000,00	58 000,00	0,00	0,00					
<b>Total 23 Immobilisations en cours</b>	<b>2 838 981,00</b>	<b>2 693 981,00</b>	<b>747 758,30</b>	<b>27,76</b>	<b>364 509,11</b>	<b>2 483 140,00</b>	<b>2 847 649,11</b>	<b>105,70</b>	
<b>26 Participations et créances rattachées à des participations</b>									
261 Titres de participation	837 500,00	837 500,00	837 452,50	99,99		150 000,00	150 000,00	17,91	
<b>Total 26 Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>837 500,00</b>	<b>837 500,00</b>	<b>837 452,50</b>	<b>99,99</b>		<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>17,91</b>	
<b>27 Autres immobilisations financières</b>									
2746 Autres prêts	68 400,00	214 400,00	0,00	0,00					
27638 Créances sur autres établissements publics	300 000,00	300 000,00	510 591,55	170,18		400 000,00	400 000,00	133,33	
<b>Total 27 Autres immobilisations financières</b>	<b>368 400,00</b>	<b>514 400,00</b>	<b>510 591,55</b>	<b>99,25</b>		<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>77,76</b>	
<b>Total investissement - Dépense</b>	<b>7 078 735,93</b>	<b>7 957 735,93</b>	<b>3 777 470,74</b>	<b>47,47</b>	<b>1 120 702,27</b>	<b>6 010 820,00</b>	<b>7 131 522,27</b>	<b>89,62</b>	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations		
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent
<b>Investissement-Recette</b>									
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté									
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 414,54	32 414,54	32 414,54	100,00		622 209,72	622 209,72	1 919,54	
<b>Total 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>32 414,54</b>	<b>32 414,54</b>	<b>32 414,54</b>	<b>100,00</b>		<b>622 209,72</b>	<b>622 209,72</b>	<b>1 919,54</b>	
021 Virement de la section de fonctionnement									
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	878 500,00	0,00	0,00		1 105 099,35	1 105 099,35	125,79	
<b>Total 021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>878 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 105 099,35</b>	<b>1 105 099,35</b>	<b>125,79</b>	
024 Produits des cessions d'immobilisations									
024 Produits des cessions d'immobilisations	610 000,00	610 000,00	0,00	0,00		610 000,00	610 000,00	100,00	
<b>Total 024 Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>610 000,00</b>	<b>610 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>610 000,00</b>	<b>610 000,00</b>	<b>100,00</b>	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections									
28031 Amort. frais d'études matériel et études	0,00	0,00	75 007,05	0,00					
2804111 Amort. subv. Etat - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0,00	0,00	0,00		902 000,00	902 000,00		
2804112 Amort. subv. Etat - Bâtiments et installations	862 000,00	869 500,00	0,00	0,00					
2804113 Amort. subv. Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	0,00	12 499,35	0,00					
2804121 Amort. subv. régions - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0,00	3 246,80	0,00					

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
<b>Investissement-Recette</b>								
28041411 Amort. subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0,00	40 592,31	0,00	0,00			
28041412 Amort. subv. com. GFP - Bâtiments et installations	0,00	0,00	2 462 275,43	0,00	0,00			
280422 Amort. subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	0,00	0,00	1 43 887,08	0,00	0,00			
280423 Amort. subv. pers. droit privé-Projets infrast. int. national	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00			
2805 Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	0,00	0,00	39 687,60	0,00	0,00			
28126 Amort. autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	35 617,90	0,00	0,00			
281318 Amort. constructions autres bâtiments publics	0,00	0,00	109 982,11	0,00	0,00			
281351 Amort. install. générales, des constructions, Bâtiments publics	0,00	0,00	384,70	0,00	0,00			
28138 Amort. autres constructions	0,00	0,00	79 280,55	0,00	0,00			
28151 Amort. réseaux de voirie	0,00	0,00	12 335,24	0,00	0,00			
281532 Réseaux d assainissement	0,00	0,00	78,00	0,00	0,00			
281538 Amort. autres réseaux	0,00	0,00	4 543,00	0,00	0,00			
281588 Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile	0,00	0,00	4 270,50	0,00	0,00			
28158 Amort. autres installations; matériel et outillage techniques	0,00	0,00	7 163,77	0,00	0,00			
28171 Amort. terrains de gisement (mise à dispo)	0,00	0,00	2 194,73	0,00	0,00			
281728 Amort. autres agencements et aménagements (mise à dispo)	0,00	0,00	4 161,64	0,00	0,00			
281735 Amort. install. générales, agenc., améneg. constr. (mise à dispo)	0,00	0,00	357,35	0,00	0,00			
281738 Amort. autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	320,44	0,00	0,00			
281751 Amort. réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	14 465,00	0,00	0,00			

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
	<b>Investissement-Recette</b>								
2517538 Amort. autres réseaux (mise à dispo)	0,00	0,00	613,05	0,00					
26181 Amort. installations générales, agencements, aménagements divers	0,00	0,00	9 544,90	0,00					
261828 Amort. autres matériels de transport	0,00	0,00	5 477,75	0,00					
261838 Amort. autre matériel informatique	0,00	0,00	20 964,34	0,00					
261846 Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	3 820,24	0,00					
26188 Amort. autres	0,00	0,00	16 272,60	0,00					
<b>Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>852 000,00</b>	<b>893 500,00</b>	<b>893 153,63</b>	<b>99,96</b>		<b>902 000,00</b>	<b>902 000,00</b>	<b>100,95</b>	
<b>041 Opérations patrimoniales</b>									
238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	58 000,00	58 000,00	0,00	0,00					
<b>Total 041 Opérations patrimoniales</b>	<b>58 000,00</b>	<b>58 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
<b>10 Dotations, fonds divers et réserves</b>									
10222 FCTVA	408 098,71	408 098,71	178 134,66	43,65		645 171,20	645 171,20	158,09	
1066 Excédents de fonctionnement capitalisés	791 378,93	791 378,93	791 378,96	100,00					
<b>Total 10 Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 199 477,64</b>	<b>1 199 477,64</b>	<b>969 513,56</b>	<b>80,83</b>		<b>645 171,20</b>	<b>645 171,20</b>	<b>53,79</b>	
<b>13 Subventions d'investissement</b>									
1311 Subv. transf. Etat et établissements nationaux	643 469,00	1 801 969,00	408 085,00	22,65	989 942,00	935 220,00	1 925 162,00	106,84	
1312 Subv. transf. Régions	40 000,00	40 000,00	20 000,70	50,00		35 000,00	35 000,00	87,50	
1313 Subv. transf. Départements	8 445,00	8 445,00	8 445,00	100,00	208 000,00	54 980,00	354 980,00	4 196,33	
13178 Autres subv. transf. Fonds européens	0,00	0,00	65 426,75	0,00					

Envoyé en préfecture le 24/04/2024  
 Reçu en préfecture le 24/04/2024  
 Publié le   
 ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

## Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2024

	Exercice précédent			% Réalisé	Exercice courant			Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé		Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
<b>Investissement-Recette</b>								
1318 Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	432 429,75	432 429,75	0,00	0,00				
<b>Total 13 Subventions d'investissement</b>	<b>2 324 343,75</b>	<b>2 282 843,75</b>	<b>501 937,45</b>	<b>21,99</b>	<b>1 124 600,00</b>	<b>2 314 542,00</b>	<b>101,39</b>	
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>								
1641 Emprunts en euros	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	100,00	500 000,00	930 000,00	46,50	
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	2 500,00	2 170,00	86,80	2 500,00	2 500,00	100,00	
<b>Total 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 002 500,00</b>	<b>2 002 500,00</b>	<b>2 002 170,00</b>	<b>99,98</b>	<b>932 500,00</b>	<b>932 500,00</b>	<b>46,57</b>	
<b>21 Immobilisations corporelles</b>								
217638 Autre matériel informatique (mise à dispo)	0,00	500,00	491,26	98,26				
<b>Total 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>491,26</b>	<b>98,26</b>				
<b>27 Autres immobilisations financières</b>								
27638 Créances sur autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00				
<b>Total 27 Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
<b>Total Investissement - Recette</b>	<b>7 078 735,93</b>	<b>7 957 735,93</b>	<b>4 399 680,46</b>	<b>55,29</b>	<b>1 189 942,00</b>	<b>7 131 522,27</b>	<b>89,62</b>	

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

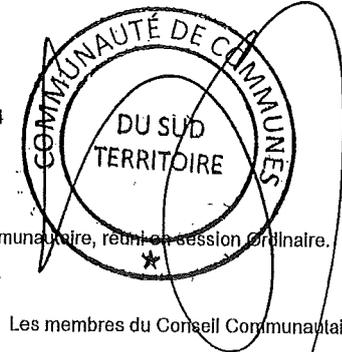
Recevoir  
Levélut

Communauté de Communes du Sud Territoire - Budget Général (6) ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

## ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,  
A Grandvillars, le 11/04/2024  
Le Président,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
A Grandvillars, le 11/04/2024



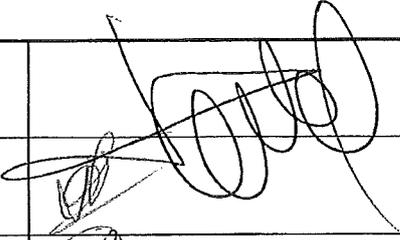
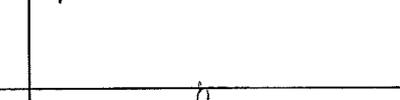
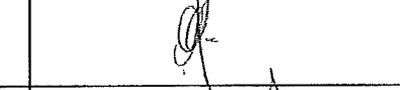
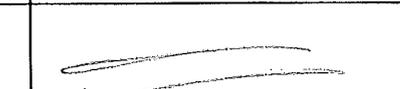
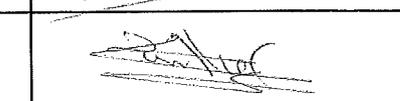
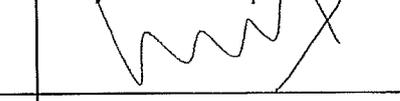
Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 50  
Nombre de membres présents : 32  
Nombre de suffrages exprimés : 40  
VOTES : Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0

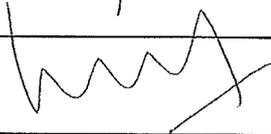
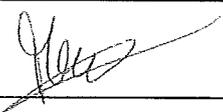
Date de convocation : 03/04/2024

ABDOUN-SONTOT Lounès	
ALEXANDRE Jacques	
BENJAMAA Martine	
BEQUILLARD Chantal	
BIETRY Thomas	
BOUR Daniel	
BRIKH Anissa	
CERF Bernard	
CHEVALIER Philippe	
CLAYEUX Catherine	
COURGEY Gilles	
CREPIN Catherine	
DAMOTTE Roland	

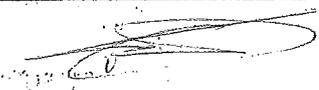
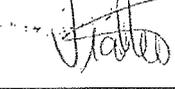
## ARRETE ET SIGNATURES

DINET Monique	
DUMORTIER Patrice	
DUPREZ Jean Jacques	
EL MOUSSAFER Imann	
FESSELET Gérard	
FREARD Vincent	
FRERY Daniel	
GAILLARD Christian	
HAMLIL Hamid	
HOTTLET Jean-Louis	
HOUDELAT Michel	
JANIAUD LARCHER Sandrine	
KHELIFI Fatima	
KLEIBER André	
LOCATELLI Jean	
MARCJAN Thierry	
MARKOVIC Sophie	

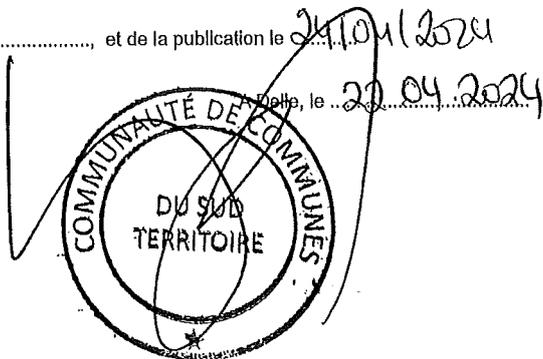
## ARRETE ET SIGNATURES

MONNIER Claude	
MONNIER Anais	
NATALE Robert	
PALMA GERARD Emmanuelle	
PERRIN Gilles	
PETERLINI Nicolas	
PETITJEAN Fabrice	
PFHURTER Florence	
PHILIPPE Sophie	
PRENAT Annick	
RACINE Jean	
RAYOT Christian	
REY Virginie	
ROUSSE Frédéric	
ROY Lionel	
TALON Jean-Michel	
THOMAS Françoise	

**ARRETE ET SIGNATURES**

TRELA Dominique	
VALLAT Pierre	
VIATTE Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le 24.04.2024



## **NOTE DE PRESENTATION BP 2024 DE LA CCST (budget principal et ses budgets annexes)**

### **Le contexte économique national**

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernent les particuliers, les entreprises, et la transition écologique. Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8 %), de même que les minima sociaux (+4,6 %) et les retraites (+5,2 %).

Pour les entreprises, l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéficiaires des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux. Qualifié de « budget de transition », la loi de finances pour 2024 prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.

Enfin, s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Education nationale (+3,9 milliards d'euros), et de la mission « Défense » (+3,3 milliards d'euros).

Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Qualifiées d'« optimistes », les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement ont néanmoins été jugées sincères par le Conseil constitutionnel. L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.

	2023	2024
<b>Croissance</b>	1,0%	1,4%
<b>Déficit public</b>	-4,9%	-4,4%
<b>Inflation</b>	4,9%	2,6%
<b>Endettement en % du PIB</b>	109,7%	109,7%

### Le contexte économique local

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées. Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général

(+9,5 % au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1 %) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023 :

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027, adoptée elle aussi en décembre dernier, ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ». Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation – 0,5 %.

Ci-dessous, les mesures de l'Etat visant à soutenir les collectivités locales au regard des prix élevés de l'électricité en 2024 :

FILET DE SECURITE	La LFI pour 2024 <u>ne prévoit pas</u> la création d'un nouveau filet de sécurité pour 2024.
BOUCLIER TARIFAIRE	<b>Le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh est prolongé cette année.</b> Il sera étendu aux petits consommateurs professionnels (y compris les collectivités territoriales) ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA, pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.
AMORTISSEUR ELECTRICITE	Reconduit en 2024 dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuil de déclenchement de la prise en charge à 250€/MWh (contre 180€/ MWh en 2023) ;</li> <li>- Pas de plafonnement (plafond de 500€/MWh en 2023) ;</li> <li>- Taux de couverture de la facture de 75% (contre 50 % en 2023).</li> </ul>

### Principales mesures de la LFI 2024 intéressant les collectivités locales

La LFI prévoit que certaines dotations de soutien à l'investissement local devront viser des projets à dimension écologique.

Ainsi :

- 30 % des projets financés par la DSIL devront revêtir un caractère écologique ;
- 25 % des projets financés par la DSID devront revêtir un caractère écologique ;
- 20 % des projets financés par la DETR devront revêtir un caractère écologique.

En matière de FCTVA, les dépenses d'aménagement de terrains sont désormais éligibles au fonds. Le « fonds vert » est abondé de 500 millions d'euros en plus par rapport à 2023, et atteint 2,5 milliards d'euros en 2024, dont 250 millions d'euros sont fléchés pour l'élaboration et la mise en œuvre des PCAET, et 500 millions d'euros pour des travaux de rénovation énergétique et de renaturation des bâtiments scolaires.

ARTICLE 73	Harmonisation des dispositifs de zonage dans les territoires ruraux et création au 1er juillet 2024 du zonage « France Ruralité Revitalisation », qui remplacera les ZRR, BER et les zones de revitalisation du commerce en milieu rural. Prorogation des zonages existants pour les quartiers urbains et les territoires en reconversion industrielle.
ARTICLE 129	Lancement au plus tard le 1er juin 2024 de l'expérimentation d'un service de télédéclaration centralisé de la taxe de séjour par les plateformes numériques de réservation d'hébergement, mis en œuvre par l'administration fiscale.
ARTICLE 130	Augmentation de 320 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF).
ARTICLE 132	Mise en place d'une dotation d'Etat pérenne visant à compenser la perte de taxe d'habitation sur les logements vacants instituée par les communes et intercommunalités passées en zones dites « tendues ».
ARTICLE 138	Mise en place d'un dispositif de lissage des pertes importantes de bases et de produit de TFPB pris en charge par le budget de l'Etat, visant les communes et EPCI enregistrant des pertes fiscales significatives d'une année sur l'autre.
ARTICLE 143	Maintien du caractère facultatif des exonérations de TFPB sur les logements « anciens » ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique et sur les logements neufs présentant une performance énergétique élevée (1383-0 B et 1383-0 B bis du CGI).
ARTICLE 150	Dispositions nouvelles sur la TEOM : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les EPCI pourront instituer la part de tarification incitative de la taxe uniquement sur les territoires des communes qui disposent d'une proportion de logements collectifs inférieure à 20 % ;</li> <li>- Les EPCI issus de fusion pourront conserver les modes de financement du service public d'enlèvement des ordures ménagères qui existaient avant la fusion.</li> </ul>
ARTICLE 151	Assouplissement des règles de lien entre les taux, notamment pour voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'article vise en particulier les communes et EPCI dont le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur à 75 % de la moyenne.

ARTICLE 152	Actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels repoussée à 2026.
ARTICLE 191	<u>Obligation</u> pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants de présenter dans une annexe à leur compte administratif 2024 les dépenses d'investissement qui contribuent positivement ou négativement (ou qui sont neutres) à tout ou partie des objectifs de transition écologique.
ARTICLE 192	<u>Possibilité</u> pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à la transition écologique.
ARTICLE 205	Obligation de mise en place du compte financier unique au plus tard au cours de l'exercice 2026.
ARTICLE 240	Augmentation de l'enveloppe de DGF du bloc communal de 320 M€ : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 90 M€ en + pour la dotation d'intercommunalité</li> <li>- 60 M€ en - pour la dotation de compensation des EPCI (par hypothèse : -1,5 %)</li> <li>- 150 M€ en + pour la dotation de solidarité rurale</li> <li>- 140 M€ en + pour la dotation de solidarité urbaine</li> </ul> Création d'une garantie de sortie égale à 50 % du montant perçu l'année précédente pour les communes perdant le bénéfice de la part majoration de la dotation nationale de péréquation. 60 % des communes devraient connaître un maintien ou une hausse de leur DGF en 2024. La dotation d'intercommunalité des EPCI pourra augmenter de 20 % d'une année sur l'autre (contre 10 % maximum jusqu'ici).
ARTICLE 241	Les délibérations visant une répartition dérogatoire du FPIC produiront désormais leurs effets de manière pluriannuelle.

### Recettes fiscales (en attente des bases 2024 DGFIP et l'état FDL 2024)

	Taux 2023	Bases prévisionnelles état FDL 2023	recettes 2023 indiquées sur état 1386-RC	Bases estimées 2024* _+3,9%_	Recettes estimées 2024 SANS AUGMENTATION TAUX
CFE	28,37	4 990 000,00 €	1 416 114,00 €	5 184 610,00 €	1 470 873,86 €
TH additionnelle	9,52	TH : suppression/ remplacée par Fraction de TVA nationale		866 000,00 €	82 443,20 €
		833 675,00 €	79 366,00 €		
TFB	7	27 651 000,00 €	1 935 923,00 €	28 729 389,00 €	2 011 057,23 €
TFNB	1,61	511 700,00 €	8 229,00 €	531 656,30 €	8 559,67 €
TOTAL			3 439 632,00 €		3 572 933,95 €

\*hors rôles supplémentaires éventuels

Note de présentation BP 2024

## Ressources fiscales indépendantes des taux votés (sur lesquelles la collectivité n'a aucune marge de manœuvre)

	2021	2022	2023	estimation 2024
CVAE	703 746,00	654 867,00	suppression	
IFER	73 464,00	82 635,00	98 975,00	99 000,00
TASCOM	179 313,00	189 265,00	217 754,00	218 000,00
Fraction de TVA nationale	2 416 711,00	2 663 470,00	2 728 914,00	2 730 000,00
Compensation CVAE -LDF 2023			780 366,00	781 000,00
		3 592 259,00	3 826 009,00	3 828 000,00

## Evolution des dotations

	2019	2020	2021		2022	2023	Estimation 2024
Dotation d'intercommunalité	267 423	292 988	322 968		355 456	391 761	392 000
Dotation de compensation	1 323 115	1 298 924	1 273 342		1 245 410	1 238 179	1 240 000
Dotation de compensation de la réforme de la TP	160 466	158 630	158 630		158 630	158 630	159 000
Attribution du fonds départemental de la TP	116 806	116 799	116 799		116 799	116 799	117 000
Compensation au titre de la CET	27 878	30 477	793 620	suite à la réforme de la CFE, une compensation CFE complète la compensation CET et exonérations de TH	876 974	870 530	870 530
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	538	547	67 684				
Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	171 799	182 874		compensation supprimée suite à la perception de la fraction de TVA nationale en compensation de la TH			
<b>TOTAL</b>	<b>2 068 025</b>	<b>2 081 239</b>	<b>2 733 043</b>		<b>2 753 269</b>	<b>2 775 899</b>	<b>2 778 530</b>

## Evolution des effectifs et charges de personnel

	2020	2021	2022	2023
Effectifs équivalent temps plein (35h)	83.5	91.59	87.35	90.66
Charges de personnel	3 372 385.06 €	3 834 979.30 €	3 986 588.27 €	4 045 755.24€
Prises de compétence	Centre aquatique			

Pour l'année 2024, les charges de personnel sont estimées à **4 310 000 €**.

Ce montant prend en compte :

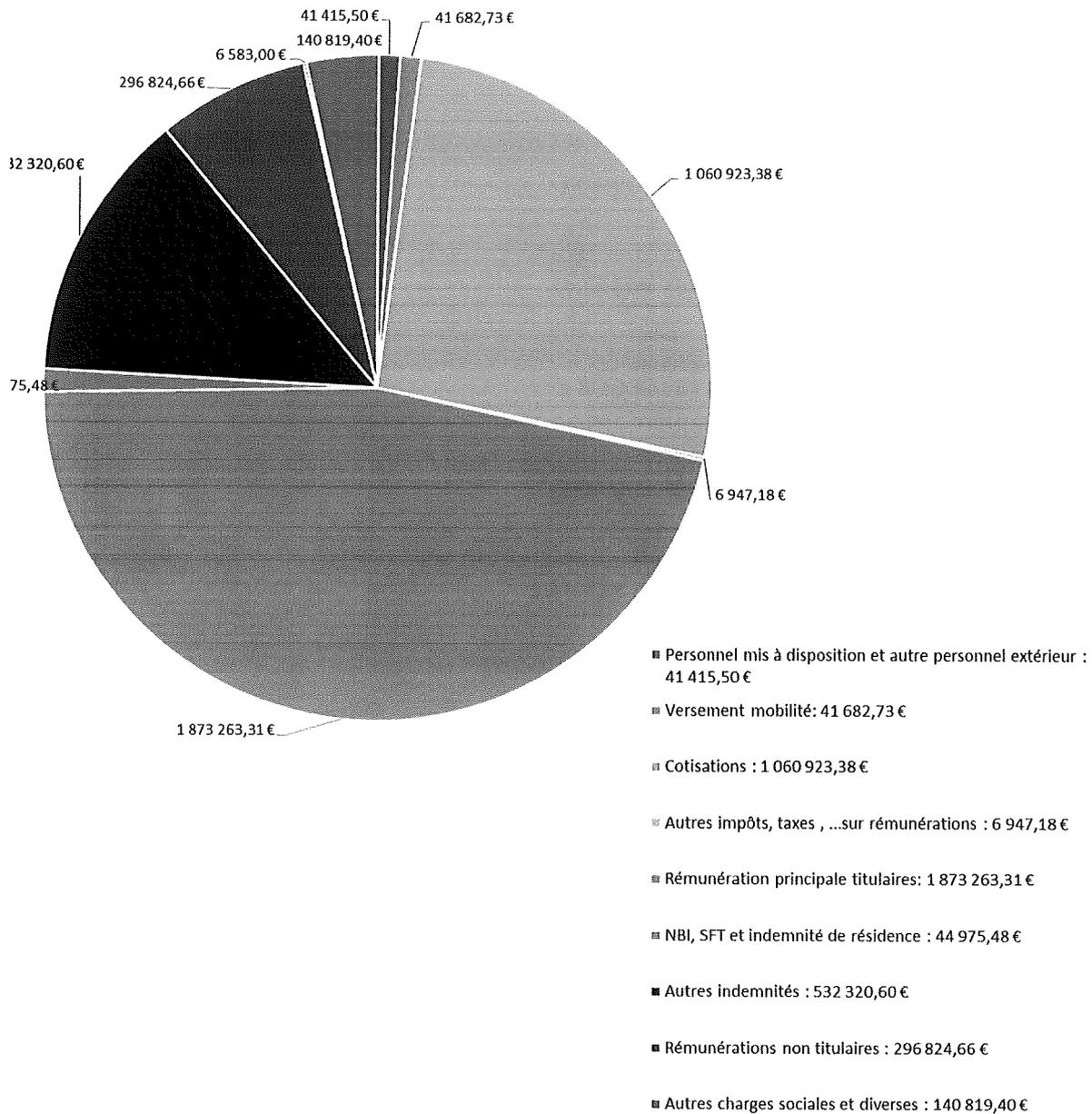
- un directeur des services techniques en remplacement d'un agent parti en aout.
- un responsable du centre aquatique arrivé le 16/01/24
- un chauffeur arrivé le 05/02/24
- un agent polyvalent service ordures ménagères (prévu en avril)
- un chargé de mission développement territorial (prévu en mai)
- un chargé de mission Gemapi en remplacement d'un agent parti en aout (arrivée le 1<sup>er</sup> mars)
- un agent d'exploitation au service eau en remplacement d'un agent parti en septembre (arrivé en février)
- un technicien STEP en remplacement d'un agent parti en septembre 2023
- les revalorisations, y compris l'attribution de 5 points d'indice supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les avancements et reclassements pour l'ensemble des services

### Structure des effectifs

Effectifs au 31/12/23	Nombre agents		ETP
Catégorie A	6	titulaires	6
Catégorie B	18	titulaires	15,47
Catégorie C	62	titulaires	59,54
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>		<b>81,01</b>

Il convient d'ajouter **9.65 équivalents temps plein en statut de non titulaire** (hors catégorie).

## Répartition 2023 des rémunérations



## Etat de la dette du budget général

L'endettement au 1er janvier 2023 était de 10 395 387.13 €.

L'encours remboursé sur 2023 représentait 893 052.31 € soit 647 414.52 € en capital et 245 637.79 € en intérêts.

Le capital restant à rembourser en 2024 est de 11 747 972.61 €.

**Etat de la dette du Budget annexe eau**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 5 271 262.28 €

**Etat de la dette du Budget annexe assainissement**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 8 061 696.76 €

**Etat de la dette du Budget annexe ordures ménagères**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 899 034.81 €

**Etat de la dette du budget annexe GEMAPI**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 316 209.13 €

**Etat de la dette du Budget annexe zac des Chauffours**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 385 193.15 €

**Etat de la dette du Budget annexe zac des Grands Sillons**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 359 256.38 €

**Etat de la dette du Budget annexe bâtiment relais des Chauffours**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 595 000.00 €

**Etat de la dette du Budget annexe Pôle touristique Brebotte**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 1 095 817.49 €

**Etat de la dette du Budget annexe Centre commercial Allaine**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 1 574 517.73 €

**Etat de la dette du Budget annexe Pôle médico-tertiaire**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 341 688.95 €

**Etat de la dette du Budget annexe Centre aquatique**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 1 528 740.14 €

**Etat de la dette du Budget annexe Verchat**

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 83 720.00 €

**Soit pour le Budget principal seul : un encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 11 747 972.61 €  
(Soit 498 €/habitant)**

**Et pour l'ensemble des budgets (principal et annexes) : un encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :  
32 260 109.43 € (soit 1 367 €/habitant)**

**Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette du budget principal (CA 2023)**

Dépenses réelles de fonctionnement	12 144 206.04 €
Recettes réelles de fonctionnement (hors (002))	13 591 512.40 €
Recettes réelles de fonctionnement (en tenant compte du résultat cumulé N-1 (002))	14 779 463.38 €
CAF brute (hors (002))	1 447 306.36 €
CAF brute (en tenant compte du (002))	2 635 257.34 €
Annuité d'emprunt en capital	647 414.52 €
CAF nette (hors (002))	799 891.84 €
CAF nette (en tenant compte du (002))	1 987 842.82 €

**Etat sur la mutualisation**

Plusieurs services ont été mis à disposition des communes sans prise de compétence :

- La police intercommunale créée en 2011

23 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courtelevant, Courcelles, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot).

Le service compte 9 agents.

- Le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot).

Le service compte 1,5 agent.

- La Société Publique Locale Sud Immobilier

Créée en 2013 et dont les actionnaires sont exclusivement la CCST et 22 communes du Sud Territoire, la SPL Sud Immobilier a été constituée pour apporter des compétences en matière d'ingénierie, de montage et de suivi d'opérations pour les communes, dans le cadre de réalisation d'opérations d'aménagement, d'opérations de construction et d'exploitations de services.

Un appui administratif et technique est donc disponible pour les communes sous forme de prestations de services facturées sous des conditions « in-house » (en interne), et réglées par

convention entre la SPL et les communes actionnaires ou la Communauté de communes.

- Le conseil juridique

Depuis le 1er janvier 2016, la CCST adhère au service de SVP.

La CCST a souhaité faire bénéficier ses communes membres de ce service dans le cadre d'une mutualisation d'un accompagnement juridique.

Ainsi, pour toute question, les communes s'adressent par écrit (courrier ou mail) à la CCST qui se charge de consulter les services de SVP pour ensuite transmettre les réponses juridiques aux problématiques soulevées.

- La fourrière automobile

A l'issue d'une période d'organisation et de mise en place de ce nouveau service au sein de la Communauté de communes au courant de l'année 2018, la fourrière automobile devient opérationnelle à compter du 1er janvier 2019.

24 communes adhérentes bénéficient désormais d'un service supplémentaire, leur permettant de retirer du domaine public des véhicules abandonnés par leur propriétaire et pouvant générer un risque à la sécurité publique.

- Le centre aquatique

Pour la gratuité sur les scolaires d'un montant total de 140 000 € de recettes minorées, pris en charge par la CCST en lieu et place des communes.

## Les orientations et priorités en 2024

### Affaires générales

#### Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols, opérationnel depuis le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP. Un recrutement d'un instructeur a été effectué en 2023 afin de permettre un tuilage de quelques mois avec un agent actuel désirant faire valoir ses droits à la retraite à compter du mois d'octobre. En définitive, l'agent a été présent jusqu'à la fin de l'année.

Sur l'année 2023, 1280 dossiers ont été instruits par le service.

Les principaux investissements prévus en 2024 sont essentiellement liés à la numérisation et l'intégration d'éventuelles nouvelles couches de données dans le logiciel d'instruction (notamment des nouveaux documents d'urbanisme communaux au fur et à mesure de leur approbation).

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à environ **140 000 euros** (dont environ 98000 euros de charges de personnel).

#### Fonteneilles

Le projet consiste en l'aménagement dans ce bâtiment de logements sur les 3 niveaux des ailes Ouest et Nord. L'aile Sud, restant propriété de la CCST, est dévolue à des activités tertiaires, commerciales et/ou de services publics.

Suite à l'appel à candidature lancé courant 2021 pour les travaux de conception et d'aménagement des ailes dévolues à de l'habitation, le marché a été attribué à la SCCV La Fabrique pour la réalisation de logements sociaux dans une partie du bâtiment (pignon sud-ouest) et un programme d'habitat dans le reste de l'ensemble immobilier. L'acte de vente et les documents annexes nécessaires sont en cours de rédaction pour signature dès début 2024 et commencement des travaux.

La première tranche d'aménagement de l'aile Sud a permis l'installation au dernier trimestre 2022 des services de Police municipale intercommunale et de l'antenne beaucourtoise de l'Ecole de Musique Intercommunale au rez-de-chaussée.

En 2024, la Communauté de communes, propriétaire de l'aile sud, cédera le premier étage à la Ville de Beaucourt pour aménagement de leur médiathèque, dont les travaux doivent débiter cette année.

Courant d'année 2024, il est prévu, dans le cadre de la cession de surfaces à la SCCV La Fabrique, le déplombage de l'ensemble des locaux pour **216 000 euros**, la réalisation d'une cage d'ascenseur et d'escalier extérieure en façade sud ainsi que la réhabilitation de la cage d'escalier intérieure existante pour **251 100 euros**, indispensables à l'accès et l'évacuation de la future médiathèque de Beaucourt au premier étage, et le changement des fenêtres sur le pignon ouest pour environ **157 000 euros**.

L'ensemble du projet, d'un montant d'un peu plus de 4,8 millions d'euros, bénéficie quant à lui du Fonds friches – volet recyclage foncier, suite à l'appel à projets lancé par l'Etat début 2021. Une somme de 967 106 euros a été allouée à la Communauté de communes dans ce cadre, dont un acompte de **241 700 euros** devrait être versé en 2024.

### **Bâtiment en briques – futur siège administratif**

Dans le cadre de l'évolution des services de la Communauté de communes du Sud Territoire et dans un souci de restructuration des espaces économiques majeurs du Sud Territoire, la collectivité s'est portée acquéreur du bâtiment LISI situé 28 faubourg de Belfort fin 2019, racheté à la SEM Sud Développement.

Dans ce bâtiment de 3 niveaux sur sous-sol et sous comble, il est envisagé de réaliser les travaux nécessaires à l'accueil des services administratifs de la CCST, en anticipant leur évolution, une salle de conseil de taille suffisante permettant d'organiser les assemblées dans des conditions adaptées, une ou des salles de réunion supplémentaires et les espaces annexes nécessaires (sanitaires, salle de pause/réfectoire, archives, rangement divers...)

Compte tenu du besoin immédiat et des capacités d'investissement de la collectivité, il a été décidé de réaliser ces travaux par tranches.

Ainsi, en 2022, a été signé le marché d'études et maîtrise d'œuvre avec le cabinet SOLMON pour la phase 1 des travaux ; celui-ci a donné lieu au rendu d'un dossier d'avant-projet définitif ayant permis la publication du marché de travaux fin 2023.

Les travaux en question devraient se dérouler sur l'année 2024 pour une livraison des locaux début 2025 et sont estimés à **1 513 440 euros**.

La CCST a obtenu en 2022 une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de **95 000 euros**.

Elle est également bénéficiaire d'une subvention départementale au titre du fonds de soutien aux EPCI de **200 000 euros**, à percevoir en 2024.

Pour ce projet inscrit dans la stratégie territoriale de la collectivité et au CRTE du Sud Territoire, une demande de Fonds Vert a été faite pour 2024.

Une lettre d'intention sollicitant une subvention au titre du FEDER, pour un montant de **367 000 euros** a également été rédigée.

## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La CCST a lancé le 25 juin 2019, en partenariat avec l'État, l'ANAH et le Département du Territoire de Belfort, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'une durée initiale de 3 ans prolongée par avenants de deux années (deux fois deux années), soit jusqu'au 24 juin 2024 inclus.

La mission de suivi-animation pour la 5<sup>ème</sup> et dernière année allant du 25/06/2023 au 24/06/2024 a été confiée à la société URBAM Conseil pour un coût de 58 400 € HT.

Le coût prévisionnel pour 2024 serait ainsi de 29 200 € HT (= 1<sup>er</sup> semestre 2024) avec comme subventions attendues 35 % de l'ANAH (10 220 €) et 15 % du Département du Territoire de Belfort (4 380 €).

En matière d'investissement, compte-tenu du bilan des 4 premières années de l'OPAH, de l'objectif global de 220 projets correspondant à une participation de la CCST d'un peu plus de 410000 € sur 5 années, des reliquats potentiels et des nouveautés introduites par les différents avenants signés, il est prévu un crédit de 60 000 € pour 25 projets en 2024. A noter que l'ANAH devrait également participer à ces rénovations, en fonction du nombre et type de travaux, au titre de la part variable.

### École de musique

Après la prise de compétence en septembre 2018 par la CCST concernant l'enseignement musical, l'année 2024 va constituer la 6<sup>ème</sup> année pleine de fonctionnement pour cette école de musique intercommunale marquée par une activité en croissance, conséquence normale de l'accroissement notable des inscriptions.

Afin d'assurer son fonctionnement et permettre la mise en place de projets pédagogiques fédérateurs et innovants, en misant sur la poursuite du développement de l'école notamment au niveau des effectifs, une enveloppe de **266 000 euros** dont 230 000 de charges salariales, sera nécessaire.

Par ailleurs, afin de poursuivre l'acquisition d'instruments de musique qui permet d'être plus pertinent et plus autonome, ainsi que du matériel informatique et de téléphonie, une somme de **12000 euros** devra être prévue.

L'ensemble des dépenses pour cette année, représentera, par conséquent, une enveloppe de **278000 euros** à laquelle il conviendra **de déduire** l'écolage (montant des inscriptions) estimé à environ 37 000 euros et la subvention du département qui, selon les dernières modalités de calcul, devrait s'élever à environ 19 990 euros.

### Service police intercommunale

Le service de la Police Municipale Intercommunale dispose d'équipements et matériels, lui permettant d'assurer convenablement ses missions au quotidien, avec cet objectif de répondre de façon pérenne aux attentes des élus et de la population.

L'acquisition d'un nouveau véhicule, en remplacement du dernier utilitaire sous contrat de location,

est à prévoir.

Le renouvellement des gilets pare-balles, équipement de sécurité obligatoire pour les agents présents sur la voie publique, est préconisé tous les 5 ans. Certains devront être remplacés.

En marge, les Formations Préalables à l'Armement pour la catégorie B1 (armes létales), sont toujours à prévoir au budget 2024, n'ayant pu être réalisées en 2023.

Pour l'année 2024, en investissement, il sera entre autres, nécessaire d'acquérir :

- Un nouveau véhicule en remplacement de la location de l'utilitaire arrivant à son terme (35 000 euros).
- Huit Gilets pare-balles (7 200 euros)
- Un ordinateur supplémentaire

Sont également prévus au budget 2024, en fonctionnement :

- Les formations théoriques et techniques du personnel
- Les formations dans le cadre de la dotation en armement de catégorie B1 (16 500 euros)
- Les différentes maintenances obligatoires (sonomètre, cinémomètre, éthylotest, logiciel,
- LOGITUD, GVE, mise à jour documents professionnels, entretien des véhicules etc....)
- L'habillement du personnel
- L'accès au fichier des véhicules dans le cadre de la fourrière automobile.

Les charges de personnel représentent 490 000 euros.

Les recettes de fonctionnement proviennent en partie de la participation des communes adhérentes pour un montant de 124 500 euros et du paiement des frais de captures des animaux par la fourrière animale de BELFORT : 500 euros.

## Communication

La communication vise à mettre en avant l'action intercommunale portée par les élus et, plus globalement, à promouvoir le Sud Territoire. L'enjeu est de faire connaître (de l'extérieur) et reconnaître (des habitant(e)s) les atouts et les services du territoire en développant une image positive et attractive. Pour ce faire, la fonction communication agit à deux niveaux : en transversal en tant que levier stratégique de développement et en accompagnement des différents services pour valoriser leurs actions.

Plusieurs partenariats de communication font également partie du programme de travail 2024.

### Prévisions 2024 :

*Dépenses de fonctionnement : 238 910 €*

*Dépenses d'investissement : 17 800 €*

Note de présentation BP 2024

Ci-dessous les principales actions de communication envisagées en 2024 :

### Publications

- Magazine Écho du Sud Territoire  
2 numéros : l'un au printemps (mai) et l'autre à l'automne (novembre).  
Le magazine, entièrement élaboré en interne, est édité à 12 150 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres.  
→ **2 numéros de l'Écho du Sud pour un budget prévisionnel de 18 500 € TTC (Coûts d'impression et de distribution inclus).**
- Insertion dans des supports à rayonnement extra-territorial  
Encarts magazine, publi-reportages notamment.  
→ **Budget prévisionnel de 12 000 € TTC.**

### Partenariats de communication

- Avec 6 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial  
MPT Beaucourt, Delle Animation, Grand'Vilare fait son show, Nuits d'été (Milandre), Vivre ensemble de Brebotte (spectacle historique) et fête de l'Âne (Suarce).  
→ **Budget prévisionnel de 53 000 € TTC.**  
Autres partenariats de communication  
En fonction des manifestations 2024, un budget complémentaire est proposé.  
→ **Budget prévisionnel de 22 000 € TTC.**
- Festival Musiques Plein Sud dans les villages du Sud Territoire  
→ **Budget prévisionnel de 43 830 € TTC.**

### Développement des outils

Pour accompagner l'ensemble des actions de communications, il est proposé la réalisation, par des professionnels de reportages photos (vues aériennes notamment) et d'une vidéo de présentation du territoire.

→ **Budget prévisionnel de 6 500 € TTC.**

### Achat de matériel

Compte tenu de l'internalisation de la fonction PAO et afin de couvrir et / ou organiser des événements à l'échelle du Sud Territoire, il est proposé plusieurs achats : matériel de sonorisation (800 €) et matériel permettant la captation de vidéo/photos (1 500 €).

→ **Budget prévisionnel de 2 300 € TTC.**

### Communication touristique

En matière de tourisme, il est prévu en 2024 de mettre à jour et d'imprimer plusieurs documents notamment les 20 brochures des sentiers de randonnées famille.

→ **Budget prévisionnel de 5 000 € TTC.**

## Tourisme

### Sentiers de randonnées

- La CCST dispose de 20 sentiers de randonnées entretenus par BALISAGE 90 pour un montant de **3 025 €** en dépenses de fonctionnement.
- Entretien des sentiers et rénovation et réfection de certains panneaux : Budget provisoire de **10 000 €**.

### Développement touristique / Convention Belfort Tourisme

- Après l'acquisition du camping de JONCHEREY (160 000 €), la 2ème tranche de travaux de réhabilitation des réseaux serait de **180 000 € (demande de 90 000 € DETR 2024)**.
- Partenariat avec Belfort Tourisme (base A-1) **8 000 €**

## Commerce

### Plateforme commerciale / Partenariat CCI

- Prévoir un forfait maintenance de **2 000 €**
- Un éventuel abondement de **5 000 €** pour une éventuelle opération Intercommunale.
- Convention avec la CCI (sur 4 ans) **10 000 € / an**

### Marché du Terroir

- Prestation animation enfant (FestivLoc), tarifs 2022 de l'ordre de **200 €** par marché, prévoir environ 6 manifestations soit **1 200 €**.

## Développement économique

### **Entretien et réparation des différents parcs d'activités 2024**

Les dépenses de fonctionnement pour les parcs d'activités de la collectivité se montent globalement à **45 000,00 € HT soit 54 000,00 € TTC**. Cette somme comprend principalement l'entretien de la zone d'activités du Technoparc et du parking de covoiturage à Delle, de la zone d'activités des Popins et des Fonteneilles à Beaucourt ainsi que l'entretien et l'analyse de l'eau en sortie des séparateurs hydrocarbures pour le bassin du Technoparc et enfin l'entretien des voiries sur les trois zones (Popins, Technoparc et Pellerie).

En investissement il faut prévoir une enveloppe d'un montant estimatif de **50 000 € HT soit 60 000€TTC** pour l'aménagement de parcelles sur la zone du Technoparc et une nouvelle signalétique sur la zone des Popins et du Technoparc.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF



## **Les soutiens financiers à nos partenaires 2024**

La collectivité soutiendra financièrement dans leurs actions en 2024 à hauteur de **40 000 €** les partenaires suivants : l'ADNFC (30 000 €) et le MEDEF (10 000 €).

### **Convention partenariat ESTA – programme « CAP AU SUD » renouvellement pour l'année 2024**

Financement de la première année d'un étudiant : **6 200 € TTC**

### **Convention partenariat avec le GRETA**

Dans le prolongement du CAP horloger existant depuis 2012 en formation continue pour adultes au lycée Jules Ferry de Delle, ce dernier, en partenariat avec le GRETA a mis en place en 2023 une formation de Brevet des Métiers d'Arts en horlogerie. A ce titre, la Communauté de communes du Sud Territoire participe via une convention de partenariat sur 5 ans pour un montant de **40 000 euros** par an.

### **L'Aide à l'Immobilier d'Entreprises 2024**

La CCST a mis en place en 2018 une politique d'aide à l'immobilier d'entreprises afin de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises. Une enveloppe de **40 000 €** est prévue cette année.



## Les grandes lignes du BP 2024- BUDGET GENERAL

A la section de fonctionnement, en dépenses :

- Vu le coût de fonctionnement (télécommunication, énergie, contrats de maintenance, assurances...), les contrats de prestations de service, les loyers des services techniques, les divers supports de communication (publications, catalogues et imprimés : Echo du Sud, brochures tourisme), **une somme de 993 000 € est à inscrire au chapitre 011.**
- Vu le personnel affecté aux missions du service général (comptabilité, développement économique, communication, tourisme et direction) ainsi qu'aux missions de police intercommunale et droit des sols, de l'école de musique intercommunale, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars pris en charge par le budget général ainsi que les salaires des budgets eau, assainissement, OM, GEMAPI, Centre aquatique et refacturés aux services annexes, **une somme de 4 310 000 € est à inscrire au chapitre 012.**
- Vu notamment l'attribution de compensation versée aux communes, **une somme de 4 040 343 € est à inscrire au chapitre 014.**
- Vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 902 000 € est à inscrire au chapitre 042.**
- **Une somme de 3 638 538 € est à inscrire au chapitre 65** (comprenant notamment service incendie, subventions de fonctionnement aux associations, indemnités élus, contributions SCOT, Pôle Métropolitain, fonds de concours de fonctionnement aux communes ...ainsi que les subventions aux budgets annexes).
- Vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts, **une somme de 334 000 € est à inscrire au chapitre 66.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

- **Une somme de 7 000 € est à inscrire au chapitre 013** (remboursement du supplément familial)
- Vu l'amortissement des subventions, **une somme de 180 000 € est à inscrire au chapitre 042.**
- Vu le montant du reversement des Budgets annexes pour le remboursement des salaires pris en charge par le budget général, ainsi que le remboursement des frais de fonctionnement mutualisés du site de Grandvillars, vu la participation des communes pour le service de police intercommunale, **une somme de 3 242 200 € est à inscrire au chapitre 70.**
- Vu les impôts et taxes, **une somme de 8 004 434 € est à inscrire au chapitre 73 (73 / 731).**
- Vu les dotations versées de l'État estimées pour 2024, **une somme de 2 862 578 € est à inscrire au chapitre 74.**

- **Une somme de 802 001 € est à inscrire au chapitre 75 (encaissement Aires d'accueil/ subventions CAF aires d'accueil/ remboursement part agent titres restaurant + écritures clôture bilan ZAC Popins et Technoparc/ subvention école de musique).**

A la section d'investissement, en dépenses :

- Vu les restes à réaliser 2023 (1 120 702.27 € intégrés aux prévisions budgétaires).
- **Une somme de 180 000 € est à inscrire au chapitre 040 (amortissement des subventions).**
- Vu les capitaux à rembourser des emprunts, **une somme de 689 000 € est à inscrire au chapitre 16.**
- Vu l'opération de suivi animation pour l'OPAH et les renouvellements et achats de logiciels, frais d'étude, **la somme de 80 060 € est à inscrire au chapitre 20.**
- Vu notamment l'aide à l'immobilier d'entreprise, vu les subventions d'investissement à destination des médecins et personnes de droit privé dans le cadre de l'OPAH, les fonds de concours d'investissement aux communes membres, **la somme de 1 178 848.20 € est à inscrire au chapitre 204.**
- Vu notamment les écritures de clôture des ZAC Popins et Technoparc, les travaux du parking de covoiturage, l'achat de deux véhicules, le remplacement de panneaux randonnée, le renouvellement de matériel informatique et de reprographie, l'achat de nouveaux instruments pour l'école de musique, **la somme de 1 605 964.96 € est à inscrire au chapitre 21.**
- Vu notamment le projet de réhabilitation du bâtiment en briques et les travaux complémentaires pour le bâtiment des Fonteneilles (cage d'escalier, ascenseur, façade, fenêtres...), les travaux de réhabilitation du camping de Joncherey, **une somme de 2 847 649.11 € est à inscrire au chapitre 23.**
- Vu l'apport en capital à la SCI du FCSM, **une somme de 150 000 € est à inscrire au chapitre 26.**
- Vu l'avance à la concession des Forges, **la somme de 400 000 € est à inscrire au chapitre 27.**

A la section d'investissement, en recettes :

- Vu les restes à réaliser 2023 (1 189 942 € intégrés aux prévisions budgétaires).
- Vu notamment la vente de terrains sur le Technoparc (BOTEC) et la vente des Fonteneilles (étages), **la somme de 610 000 € est à inscrire au chapitre 024.**
- Vu la dotation aux amortissements, **une somme de 902 000 € est à inscrire au chapitre 040.**
- **Une somme de 645 171.20 est à inscrire au chapitre 10 (FCTVA)**

- Une somme de 2 314 542 € est à inscrire au chapitre 13 (subventions d'investissement).
- Une somme de 932 500 € est à inscrire au chapitre 16 (emprunt).

Ainsi, le budget 2024 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	16 995 478.92 €	15 323 080.35 €	1 672 398.57 €
Investissement	7 131 522.27 €	7 131 522.27 €	0 €
Résultat général de l'exercice			1 672 398.57 €

### Les grandes lignes du BP 2024

En fonctionnement : 15 323 080.35 € en dépenses et 16 995 478.92 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 011	Charges à caractère général	993 000.00
Chap 012	Charges de personnel	4 310 000.00
Chap 014	Atténuation de produits	4 040 343.00
<i>Dont notamment</i>	<i>Compensations versées aux communes</i>	<i>3 900 343.00</i>
Chap 042	Amortissement	902 000.00
Chap 65	Autres charges de gestion courante	3 638 538.00
<i>Dont notamment</i>	<i>SDIS</i>	<i>1 289 318.00</i>
	<i>Fonds de concours de solidarité</i>	<i>317 500.00</i>
Chap 67	Charges spécifiques	100.00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>15 323 080.35</b>

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 002	Résultat reporté (2023)	1 897 265.92
----------	-------------------------	--------------

Chap 042	Amortissement de subventions	180 000.00
Chap 70	Produits des services...	3 242 200.00
<i>Dont notamment</i>	Reversement des budgets annexes (part salaires)	2 843 000.00
	Participation communes service PM	125 000.00
	Reversement des budgets annexes fonctionnement mutualisé	200 000.00
Chap 73/ 731	Impôts et taxes / Fiscalité locale	8 004 434.00
Chap 74	Dotations, subventions, participations	2 862 578.00
Chap 75	Autres produits de gestion courante	802 001.00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>16 995 478.92</b>

**En investissement : 7 131 522.27 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 040	Amortissement de subventions	180 000.00
Chap 16	Emprunts	689 000.00
Chap 204	Subventions d'équipements	1 178 848.20
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 605 964.96
Chap 23	Immobilisations en cours	2 847 649.11
Chap 26	Participations et créances	150 000.00
Chap 27	Autres immobilisations	400 000.00
<b>Dont Restes à réaliser 2023 dépenses pour info</b>		<b>1 120 702.27</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>7 131 522.27</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

Chap 001	Résultat reporté (2023)	622 209.72
Chap 024	Produits de cession	610 000.00
Chap 13	Subventions	2 314 542.00
Chap 040	Amortissement	902 000.00
Chap 10	Dotations et fonds divers	645 171.20
Chap 16	Emprunts	932 500.00
<b>Dont Restes à réaliser 2023 recettes pour info</b>		<b>1 189 942.00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>7 131 522.27</b>

## BUDGETS ANNEXES OPERATIONNELS

### Les grandes lignes du BP 2024 – Eco-Village du Verchat

Ce budget est formulé en valeurs hors-taxes.

**Les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2024 se montent à **140 324.01 €**, intégrant principalement, le versement de la redevance à la commune de Joncherey de **20 000 €**, quelques travaux d'entretien et réparation (changement des chauffe-eaux et de la porte sécurisée des sanitaires) de **10 000 €** ainsi que le montant du virement à la section d'investissement de **105 274.01€**.

**Les recettes de fonctionnement** d'un montant de **140 324.01 €** seront alimentées par le montant des loyers réactualisés de **58 605 €** suite aux travaux 2022/23 ainsi qu'un résultat reporté excédentaire (002) de **81 719.01 €**.

**Les dépenses d'investissement** pour 2024 se montent à **62 900.68 €** et intègrent essentiellement un solde négatif d'exécution reporté (001) de **49 260.68 €** ainsi qu'une enveloppe de travaux concernant la digue de **10 000 €** nécessaire suite aux préconisations Natura 2000 lors de l'étude d'incidence.

**Les recettes d'investissement** d'un montant prévisionnel de **158 134.69 €** sont générées principalement par le solde de la subvention DETR pour un montant de **47 446.52 €**, et d'un versement de la section de fonctionnement de **105 274.01 €** ainsi qu'une affectation de résultat (1068) de **1 814.16 €**

### Détail des principaux axes

Le Budget Primitif est voté par chapitre selon la réglementation de la M57 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	<b>140 324,01 €</b>	<b>140 324,01 €</b>	<b>0 €</b>
Investissement	<b>158 134,69 €</b>	<b>62 900,68 €</b>	<b>95 234,01 €</b>
Résultat général de l'exercice			<b>95 234,01 €</b>

### Les grandes lignes du BP 2024 – Pôle touristique Brebotte

Ce budget est formulé en valeurs hors-taxes.

**Les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2024 se montent à **79 584.08 €** elles intègrent principalement les amortissements à hauteur de **47 225 €**, les intérêts d'emprunt en cours et à venir **26 200 €**, la Taxe Foncière **1 600 €** et un virement à la section d'investissement de **3 959.08 €**.

**Les recettes de fonctionnement** proviennent essentiellement d'un montant des loyers de **24 000 €** à percevoir et d'une subvention exceptionnelle du budget général de **55 071.78 €** afin d'équilibrer la section fonctionnement.

**Les dépenses d'investissement** pour l'année 2024 se montent à **219 644,34 €** et concernent les

Note de présentation BP 2024

travaux d'agrandissement de **173 644.34 €** ainsi que le remboursement du capital des emprunts pour un montant de **46 000 €**.

Les **recettes d'investissement** se montent à **219 644.34 €** et proviennent essentiellement de la subvention DETR pour les travaux d'agrandissement de **43 500 €**, du solde d'exécution reporté (001) de **124 960.26 €**, des amortissements de **47 225 €** et d'un virement de la section de fonctionnement de **3 959.08 €**

**Détail des principaux axes**

Le Budget Primitif est voté par chapitre selon la réglementation de la M57 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	<b>79 584.08 €</b>	<b>79 584.08 €</b>	<b>0 €</b>
Investissement	<b>219 644.34 €</b>	<b>219 644.34 €</b>	<b>0 €</b>
Résultat général de l'exercice			<b>0 €</b>

**Les grandes lignes du BP 2024 – Budget annexe Zac des Chauffours**

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement, les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2024 se montent à **74 435,25 €** et intègrent principalement le report de résultat de l'année 2023 pour un montant de **10 435,25 €** les remboursements des intérêts d'emprunt pour un montant de **19 000 €** ainsi que des frais d'aménagement et d'entretien de terrain et la taxe foncière.

La section **recettes de fonctionnement** sera alimentée par une **vente de 15 000 m2 de foncier à un porteur de projet pour la somme de 370 722,30 €** et par une subvention du Budget Général à hauteur de 25 000 € en compensation des dépenses d'entretien annuel.

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement les **dépenses d'investissement** se montent à **63 000 €**. Cette somme correspond au remboursement du capital. Les recettes d'investissement proviennent quant à elles du report de résultats de l'année 2023 pour un montant de **10 435,25 €**

	RECETTES €	DEPENSES €	SOLDE €
FONCTIONNEMENT	1 803 065,53 €	1 780 631,07 €	+ 22 434,46 €
INVESTISSEMENT	1 697 631,07 €	1 451 343,23 €	+ 246 287,84 €
Résultat général de l'exercice			+ 268 722,30 €

## Les grandes lignes du BP 2024 hors variation de stock

**En fonctionnement : 74 435,25 € en dépenses et 395 722,30 € en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 002	Résultat reporté (2023)	<b>10 435,25</b>
Chap 011	Charges à caractère général	<b>45 000,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>605 – Achat de matériels-Equipements et travaux</i>	20 000,00
	<i>615221 – Entretien des bâtiment publics</i>	2 000,00
	<i>615231 - Entretien et réparation voirie</i>	15 000,00
	<i>617 – Etude et recherche</i>	1 000,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	7 000,00
Chap 66	Charges financières – 66111 intérêts	<b>19 000,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>74 435,25</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 70	Produits des ventes - 7015	<b>370 722,30</b>
Chap 75	Subvention du BG - 7573621	<b>25 000,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>395 722,30</b>

**En investissement : 63 000 € en dépenses et 10 435,25 € en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées - 1641 - Emprunts	<b>63 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>63 000,00</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 001	Résultat reporté (2023)	<b>10 435,25</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>10 435,25</b>

## Les grandes lignes du BP 2024 – Budget annexe Zac de l'Allaine

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement pour 2024** est de **113 548 €** correspondant principalement au remboursement de capital pour un montant de **66 000 €** et aux aménagements du bâtiment pour un montant de **30 000 €**

**Les recettes d'investissement** pour un montant total de **452 751,38 €** proviennent essentiellement, quant à elles, du report de résultat 2023 pour un montant de **349 551,38 €** et de l'amortissement de l'immeuble pour un montant de **98 200 €**.

**Les dépenses de fonctionnement** prévisionnelles s'élèvent à **158 150 €**. Ce montant correspond principalement au remboursement d'emprunt pour **32 300 €**, à une créance admise en non-valeur pour un montant de **9 600 €** correspondant aux loyers impayés d'un commerçant en liquidation judiciaire, aux frais de copropriété pour la somme de **8 000 €**, à la taxe foncière pour **8 000 €**, à la dotation aux amortissements pour un montant de **98 200 €**, au paiement des fluides (énergie, eau) et à l'assurance multirisque.

**Les recettes de fonctionnement en 2024** dont le montant est de **158 150 €** proviennent, quant à elles principalement des produits de location des différentes cellules pour un montant de **88 000 €** et d'un concours du Budget Général à hauteur de **54 302 €** et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	158 150 €	158 150 €	0 €
Investissement	452 751,38 €	113 548 €	+ 339 203,38 €
Résultat général de l'exercice			+ 339 203,38 €

## Les grandes lignes du BP 2024

**En fonctionnement : 158 150 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 011	Charges à caractère général	<b>18 050,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>60 611 - Eau et assainissement</i>	50,00
	<i>60632 – Fourniture de petits équipements</i>	700,00
	<i>614 – Charges locatives (copropriété)</i>	8 000,00
	<i>6161 – Assurance multirisque</i>	1 300,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	8 000,00

Chap 66	Charges financières	<b>32 300,00</b>
Dont notamment	<i>66111 - intérêts</i>	32 000,00
	<i>66112 – Rattachement intérêts courus non échus</i>	300,00
Chap 65	<i>6541 – Créances admises en non-valeur</i>	<b>9 600,00</b>
Chap 042	Dotations aux provisions – 6811 amortissements	<b>98 200,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>158 150,00</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 75	Autres produits de gestion courante	<b>145 602,00</b>
Dont notamment	<i>752 – Revenus sur immeuble</i>	88 000,00
	<i>7573621 – Subvention du BG</i>	54 302,00
	<i>75888 – Autres produits de gestion courante (charges copropriété</i>	3 300,00
Chap 77	Produits exceptionnels – Reprise de subventions	<b>12 548,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>158 150,00</b>

**En investissement : 113 548 € en dépenses et 452 751,38 € en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 21	Immobilisations corporelles - 21321 Immeuble de rapport	<b>30 000,00</b>
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	<b>71 000,00</b>
Dont notamment :	<i>1641 Emprunts</i>	66 000,00
	<i>165 Dépôts et cautionnements</i>	5 000,00
Chap 13	13911 Reprise de subventions	<b>12 548,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>113 548,00</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

001	Résultat reporté (2023)	<b>349 551,38</b>
Chap 040	281321 - Amortissement	<b>98 200,00</b>
Chap 16	165 - Dépôts et cautionnements	<b>5 000,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>452 751,38</b>

### Les grandes lignes du BP 2024 – Budget annexe Zac des Grands Sillons

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement, **les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2024 se montent à **280 022,84 €** et intègrent principalement le report de résultat de l'année 2023 pour un montant de **211 155,18 €** les remboursements des intérêts d'emprunt pour un montant de **17 000 €** ainsi que des frais d'aménagement et d'entretien de la ZAC pour un montant de **47 867,66 €** et la taxe foncière d'un montant de **4 000 €**.

**Les recettes de fonctionnement** proviennent quant à elles de 3 ventes de foncier pour un montant total de **114 850 €** et d'une subvention du budget général pour un montant de **11 900 €** en compensation des dépenses d'entretien annuel.

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement **les dépenses d'investissement** se montent à **57 882,34 €**. Cette somme correspond au remboursement du capital et à l'acquisition de foncier en vue de la mise en œuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activités. **Les recettes d'investissement** proviennent quant à elles du report de résultats de l'année 2023 pour un montant de **211 155,18 €**.

	RECETTES €	DEPENSES €	SOLDE €
FONCTIONNEMENT	245 846,01 €	804 686,71 €	- 558 840,70 €
INVESTISSEMENT	718 819,05 €	159 978,35 €	+ 558 840,70 €
Résultat général de l'exercice			<b>0 €</b>

### Les grandes lignes du BP 2024 hors variation de stock

**En fonctionnement : 280 022,84 € en dépenses et 126 750 € en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 002	Résultat reporté (2023)	<b>211 155,18</b>
Chap 011	Charges à caractère général	<b>51 867,66</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>605 – Achat de matériels-Equipements et travaux</i>	40 000,00
	<i>61521–Terrain (servitude passage réseaux sous voie ferrée)</i>	367,66
	<i>615221 – Entretien des bâtiment publics</i>	1 000,00
	<i>615231 - Entretien et réparation voirie</i>	3 800,00
	<i>617 – Etude et recherche</i>	2 000,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	4 000,00
	<i>6228 – Divers – Electricité</i>	700,00

Chap 66	Charges financières – 66111 intérêts	17 000,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>280 022,84</b>

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 75	Produits exceptionnels – 7573621 Subvention du BG	11 900,00
Chap 70	Produits des services du Domaine et vente diverses - 7015	114 850,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>126 750,00 €</b>

En investissement : 57 882,34 € en dépenses et 211 155,18 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées – 1641 Emprunts	48 482,34
	Terrain nu - 2111	9 400
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>57 882,34</b>

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 001	Résultat reporté (2023)	211 155,18
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>211 155,18</b>

### Les grandes lignes du BP 2024 – Budget annexe Pôle médico-tertiaire

Le montant prévisionnel de la **section dépense d'investissement pour 2024** est de **27 636,51 €** correspondant principalement au remboursement de capital pour un montant de **22 000 €** ainsi qu'aux travaux restant à réaliser et des imprévus le tout évalué à **5 636,51 €**

Les **recettes d'investissement** proviennent quant à elle du report de résultat de l'année 2023 pour **6 636,51 €** et de l'amortissement de l'immeuble pour un montant de **21 000 €**.

Les **dépenses de fonctionnement** prévisionnelles s'élèvent à **43 850 €**. Ce montant correspond principalement à la dotation aux amortissements pour un montant de **21 000 €**, au remboursement d'emprunt pour **13 600 €**, aux frais de copropriété pour la somme de **5 500 €**, à la taxe foncière pour **3 000 €** et enfin au paiement des fluides (énergie, eau), des ICNE et de l'assurance multirisque pour le bâtiment.

Les **recettes de fonctionnement en 2024** proviennent, quant à elles, d'un concours du Budget Général à hauteur de **43 850 €** et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.



	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	43 850,00 €	43 850,00 €	0 €
Investissement	27 636,51 €	27 636,51 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

### Les grandes lignes du BP 2024

**En fonctionnement : 43 850 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 011	Charges à caractère général	<b>9 250,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>60 611 - Eau et assainissement</i>	50,00
	<i>60 612 - Energie - Electricité</i>	500,00
	<i>614 – Charges locatives et de copropriété</i>	5 500,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	3 000,00
	<i>6161 – Assurance multirisque</i>	200,00
Chap 66	Charges financières	<b>13 600,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>66111 intérêts</i>	13 000,00
	<i>66112 – Rattachement des intérêts courus non échus</i>	600,00
Chap 042	Dotations aux provisions – 6811 amortissements	<b>21 000,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>43 850,00</b>
Chap 75	Produits exceptionnels - 7573621 Subvention du BG	<b>43 850,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>43 850,00</b>

**En investissement : 27 636,51 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 21	Immobilisations corporelles - 21321 Immeuble de rapport	<b>5 636,51</b>
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	<b>22 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>27 636,51</b>



Les principaux postes de recettes sont :

Chap 001	Résultat reporté (2023)	6 636,51
Chap 040	281321 -Amortissement	21 000,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>27 636,51</b>

#### Les grandes lignes du BP 2024 – Budget annexe bâtiment relais des Chauffeurs

Les **dépenses d'investissement** du budget 2024 se montent à **66 992,10 €** et comprennent principalement le remboursement du capital pour la somme de **45 000 €**. Les **recettes d'investissement** couvrent la totalité des dépenses et proviennent quant à elles principalement de l'amortissement de l'immeuble et du report de résultat de l'année précédente.

Le budget présentera pour 2024 une **section dépenses de fonctionnement à hauteur de 83 800 €** intégrant principalement les remboursements d'emprunt pour un montant de **21 000 €**, la dotation aux amortissements pour un montant de **46 200 €**, la taxe foncière de **9 000 €**, le paiement des fluides (eau, électricité, gaz), les ICNE, l'assurance multirisque pour le bâtiment ainsi qu'une enveloppe pour l'achat d'études, l'entretien et les réparations du bâtiment.

Les **recettes de fonctionnement** proviendront, quant à elles, des loyers pour un montant de **40 244,83 €** environ et d'un concours du Budget Général pour un montant de **43 555,17 €** afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	83 800,00 €	83 800,00 €	0 €
Investissement	66 992,10 €	66 992,10 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

#### Les grandes lignes du BP 2024

**En fonctionnement : 83 800 € en dépenses et en recettes**

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 002		/
Chap 011	Charges à caractère général	15 900,00
<i>Dont notamment :</i>	<i>60 611 - Eau et assainissement</i>	300,00

	<i>60 612 - Energie – Electricité</i>	500,00
	<i>6041 – Achat d'études</i>	1 000,00
	<i>60632 – Fournitures de petits équipements</i>	100,00
	<i>615231 - Entretien et réparation voiries</i>	1 000,00
	<i>615228 – Entretien bâtiment</i>	3 000,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	9 000,00
	<i>6161 – Assurance multirisque</i>	1 000,00
Chap 66	Charges financières	<b>21 700,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>66111 – Intérêts réglés à l'échéance</i>	21 000,00
	<i>66112 – ICNE</i>	700,00
Chap 042	Dotations aux provisions – 6811 amortissements	<b>46 200,00</b>

<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>83 800,00</b>
Chap 75	Autres produits de gestion	<b>83 800,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>Revenus de l'immeuble - 752</i>	40 244,83
	<i>Produits exceptionnels - 7573621 Subvention du BG</i>	43 555,17
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>83 800,00</b>

**En investissement : 66 992,10 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

Chap 21	Immobilisations corporelles - 21321 Immeuble de rapport	<b>15 992,10</b>
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	<b>51 000,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>1641 Emprunts</i>	45 000,00
	<i>165 Dépôts et cautionnements</i>	6 000,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>66 992,10</b>

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 001	Résultat reporté (2023)	<b>14 792,10</b>
Chap 040	281321 -Amortissement	<b>46 200,00</b>
Chap 16	165 - Dépôts et cautionnements	<b>6 000,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>66 992,10</b>

Les grandes lignes du BP 2024 – Budget annexe UDD

### Les grandes lignes du BP 2024 – Budget annexe Maison du terroir

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement pour 2024** est de **34 300 €** correspondant principalement aux aménagements intérieurs du bâtiment pour un montant de **14 250,90 €** et au report de résultat de l'année 2023 d'un montant de **17 049,10 €**.

**Les recettes d'investissement** pour un montant total de **34 300 €** proviennent essentiellement, quant à elles, d'une subvention d'Etat (Fonds soutien commerce rural) pour un montant de **25 000 €** de l'amortissement pour partie, des aménagements intérieurs et d'un virement de la section de fonctionnement pour un montant de **5 000 €**.

**Les dépenses de fonctionnement** prévisionnelles s'élèvent à **24 120 €**. Ce montant correspond principalement aux taxes foncière et d'aménagement pour un montant de **13 320 €** au virement à la section d'investissement d'un montant de **5 000 €** afin équilibrer cette section, à la dotation aux amortissements pour un montant de **1 300 €**, au paiement des fluides (énergie, eau) à l'assurance multirisque, à la fourniture de petits équipements et à quelques prestations de services.

**Les recettes de fonctionnement en 2024** dont le montant est de **24 120 €** proviennent, quant à elles principalement des produits de location du bâtiment pour un montant de **10 500 €** et d'un concours du Budget Général à hauteur de **13 620 €** et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	24 120 €	24 120 €	0 €
Investissement	34 300,00 €	34 300,00 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

### Les grandes lignes du BP 2024

**En fonctionnement : 24 120 € en dépenses et en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

002	Résultat reporté (2023)	<b>0,00</b>
Chap 011	Charges à caractère général	<b>17 820,00</b>
<i>Dont notamment :</i>	<i>60 611 - Eau et assainissement</i>	100,00
	<i>60612 – Energie - Electricité</i>	1 500,00
	<i>60631 – Fourniture d'entretien</i>	100,00
	<i>60632 – Fourniture de petits équipements</i>	1 500,00
	<i>611 – contrat de prestations de services</i>	600,00
	<i>615221 – Entretien et réparations</i>	600,00

	6161 – Assurance multirisque	100,00
	63512 - Taxe foncière	6 700,00
	63513 – Taxe d'aménagement	6 620,00
Chap 042	Dotations aux provisions – 6811 amortissements	1 300,00
Chap 023	Virement à la section d'investissement	5 000,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>24 120,00</b>
Chap 75	Autres produits de gestion courante	
Dont notamment	752 – Revenus sur immeuble	10 500,00
	7573621 – Subvention du BG	13 620,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>24 120,00</b>

**En investissement : 34 300 € en dépenses et 34 300 € en recettes**

**Les principaux postes de dépenses sont :**

001	Résultat reporté (2023)	17 049,10
Chap 21	Immobilisations corporelles	14 250,90
Dont notamment :	21321 – Immeuble de rapport	3 482,34
	21848 – mobilier	10 768,56
Chap 16	165 Dépôts et cautionnements	3 000,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>34 300,00</b>

**Les principaux postes de recettes sont :**

Chap 040	281321 - Amortissement	1 300,00
Chap 16	165 - Dépôts et cautionnements	3 000,00
Chap 13	Subventions d'investissement – 1311 Subvention d'Etat	25 000,00
Chap 021	Virement à la section de fonctionnement	5 000,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>34 300,00</b>

## BUDGET ANNEXE EAU

A la section de fonctionnement, en dépenses :

- vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle technique de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel de Delle et de la prise en charge des indemnités du Vice-Président chargé de l'eau potable, **une somme de 565 000 € est à inscrire au chapitre 012,**
- vu les travaux d'entretiens nécessaires à l'exploitation de notre infrastructure d'adduction d'eau et notamment les différents marchés de travaux ou de prestations de services (entretien et réparation réseau, entretien et réparation bâtiment), la redevance pollution, les charges d'exploitation (électricité et téléphonie notamment) **une somme de 1 099 250€ est à inscrire au chapitre 011,**
- vu la redevance pollution à reverser à l'Agence de l'Eau, **une somme de 281 000€ est à inscrire au chapitre 014,**
- vu les charges de gestion et les pertes sur créances irrécouvrables, **une somme de 20 000€ est à inscrire au chapitre 65,**
- vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 180 000€ est à inscrire au chapitre 66,**
- vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 646 000€ est à inscrire au chapitre 042,**
- vu les annulations sur titres de recettes, **une somme de 37 000€ est à inscrire au chapitre 67,**
- vu les provisions pour risques et charges, et les dépenses imprévues, **une somme de 10 000 € est à inscrire respectivement au chapitre 68 et au chapitre 022.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

- vu notamment l'évolution des mètres-cubes d'eau vendus aux abonnés sur les cinq dernières années, le prix inchangé de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encaissement des redevances pollution et prélèvement pour le compte de l'Agence de l'Eau, la prévision de prestations des branchements neufs pour les nouveaux abonnés **une somme de 2 226 000€ est à inscrire au chapitre 70,**
- vu les recettes diverses, générées par exemple par l'occupation du château de Delle par TDF et le remboursement de la TICFE, des **sommes respectivement de 10 000€ et 100€ sont à inscrire aux chapitres 75 et 77.**

A la section d'investissement, en dépenses :

- vu les restes à réaliser 2023 (341 534,67€) et vu le programme des nouveaux travaux envisagés, où il est prévu de réaliser notamment :

Les renouvellements de conduites,

rue Principale à Faverois,  
route de Courcelles à Florimont,  
rue du Lieutenant Rusconi à Grandvillars,  
à Brebotte et Grosne,

Le remplacement des pompes du captage de Lepuix-Neuf,

L'achat de compteurs équipés pour la relève à distance,

L'achat d'une extension pour la désherbineuse,

Le projet de territoire l'Eau d'Ici pour la qualité de l'eau.

- des sommes de respectivement 71 030€, 1 194 406,67 € et 500 000€ sont à inscrire aux chapitres 20 – 21 et 23,**

- vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, **une somme de 220 000 € est à inscrire au chapitre 16.**

A la section d'investissement, en recettes :

- vu la dotation aux amortissements, **la somme de 646 000€ est à inscrire au chapitre 040,**
- vu les subventions (DETR), **une somme de 439 265 € est à inscrire au chapitre 13.**

Ainsi, le budget 2024 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	2 865 952,02 €	2 848 250,00 €	17 702,02 €
Investissement	2 073 455,35 €	2 073 436,67 €	18,68€
Résultat général de l'exercice			17 720,70 €

De manière synthétique, détaillée :

Image synthétique du BP 2024 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractère général avec notamment	1 099 250,00 €
6061	Fournitures (eau, électricité, etc.)	250 000 €

Note de présentation BP 2024

6062	Produit de traitement	6 000 €	
6063	Petit équipement	40 000 €	
6066	Carburant	16 000 €	
61521	Entretien et réparation bâtiment	10 000 €	
61523	Entretien, réparation réseaux	450 000 €	
6155	Maintenance matériel roulant	12 000 €	
617	Etudes (analyses)	54 000 €	
6287	Remboursement de frais	85 000 €	
6371	Redevance versée aux agences de l'eau pour prélèvements d'eau	70 000 €	
Chap. 012	Charges de personnel		565 000,00 €
Chap. 014	Reversement Agence redevance pollution		281 000,00 €
Chap. 022	Dépenses imprévues		10 000,00 €
Chap. 023	Virement à l'investissement		0,00 €
Chap. 042	Amortissements		646 000,00 €
Chap. 65	Charges de gestion et perte sur créances irrécouvrables		20 000,00 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts		180 000,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles		37 000,00 €
Chap. 68	Provisions pour risques et charges		10 000,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>2 848 250,00 €</b>
<b>En recettes</b>			
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2023)		592 852,02 €
Chap. 042	Amortissements de subventions		37 000,00 €
Chap. 70	Ventes de produits dont		2 226 000,00 €
70111	Vente d'eau aux abonnés	1 875 000 €	
701241	Redevance pour pollution	281 000 €	
704	Travaux (branchements neufs)	70 000 €	
Chap. 74	Subventions d'exploitation		0,00 €
Chap. 75	Autres produits		10 000,00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels		100,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>2 865 952,02 €</b>

<b>Image synthétique du BP 2024 par section et chapitre</b>		
<b>Section d'investissement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2023)	0,00 €
Chap. 020	Dépenses imprévues	1 000,00 €
Chap. 040	Amortissements de subventions	37 000,00 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	220 000,00 €
Chap. 20	Études dont	71 030,00 €
	Restes à réaliser 2023	13 530,00 €
Chap. 21	Immobilisations (travaux) dont	1 194 406,67 €
	Restes à réaliser 2023	328 004,57 €
Chap. 23	Immobilisations en cours (travaux)	500 000,00 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 073 436,67 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 001	Résultat d'exploitation reporté (2023)	938 190,35 €
Chap. 021	Virement du fonctionnement	0,00 €
Chap. 040	Amortissements	646 000,00 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Chap. 13	Subventions	439 265,00 €
Chap. 16	Emprunts	0,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	0,00 €
		<b>2 073 455,35 €</b>



## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A la section de fonctionnement, en dépenses :

- vu le personnel affecté aux missions du service assainissement, le personnel mutualisé en charge de l'accueil et de la facturation sur le pôle technique de Grandvillars et de la comptabilité et de la gestion des ressources humaines au niveau du siège de Delle et la prise en charge des indemnités du vice-président délégué, **une somme de 503 000 € est à inscrire au chapitre 012.**
- **vu la baisse envisagée de l'énergie, l'inflation** sur les achats de produits de traitements, les charges d'exploitation (carburant, téléphonie, assurances, analyses d'autosurveillance, etc.), les travaux d'entretien nécessaires à l'exploitation de notre infrastructure ainsi que les travaux de réparation (réseaux et stations) et les prestations de services (gestion des boues de STEP, télégestion, informatique, envoi des eaux usées de Fêche l'Eglise sur PMA, études diverses), **une somme de 1 008 100 € est à inscrire au chapitre 011.**
- vu la redevance modernisation des réseaux de collecte à verser à l'agence de l'eau, **une somme de 116 500 € est à inscrire au chapitre 014.**
- vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes et sur 2024, il est à prévoir **une somme de 313 700 € au chapitre 66.**
- vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 792 000 € est à inscrire au chapitre 042.**
- vu la participation aux frais de fonctionnement de la station de Montreux-Château, au remboursement d'un emprunt concernant des travaux de réseau pluvial sur Fêche l'Eglise, ainsi que les annulatifs de factures, **une somme de 50 000 € est à inscrire au chapitre 67.**
- vu l'augmentation prévisionnelle de la redevance d'assainissement, **un virement à la section d'investissement de 95 586,06 € est à inscrire au chapitre 023.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

- vu notamment l'évolution des mètres-cubes d'eau vendus aux abonnés ces dernières années et nos différents projets, l'augmentation prévisionnelle de la redevance assainissement de 21,7 % (2,24 € HT/m<sup>3</sup>), le montant des diverses redevances de l'Agence de l'Eau, les prévisions de prestations de branchements neufs, la taxe de Participation au Financement de l'Assainissement Collectif, **une somme de 1 962 500 € est à inscrire au chapitre 70.**
- vu les primes d'épuration attribuées par l'Agence de l'eau concernant le fonctionnement des stations d'épuration et de la participation du Syndicat d'Épuration de la Basse-Allaine (SEBA Suisse), **une somme de 120 000 € est à inscrire au chapitre 74.**
- **un montant de 268 000 € est à inscrire au chapitre 042** pour les amortissements de subventions.

A la section d'investissement, en dépenses :

- vu les restes à réaliser 2023 (477 913,87 €) et vu le programme des travaux envisagés pour 2024 correspondant notamment :
  - à la réalisation des études en lien avec la production documentation réglementaire nécessaire à l'atteinte de la conformité de nos systèmes d'assainissement pour 50 000 €,

- à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement, outil de planification technique pluriannuelle et de programmation budgétaire déclinant la stratégie de l'assainissement de la CCST à moyen terme, pour 120 000 €

- au démarrage des opérations de travaux sur les réseaux :

- - agglomération d'assainissement de Froidefontaine : travaux de mise en séparatif et d'extension de la collecte sur les communes de Brebotte et de Grosne pour 3 090 000 €.

à la réhabilitation des réseaux sur Faverois et une mise en séparatif pour 1 000 000 €,

- - agglomération d'assainissement de Faverois: travaux de mise en séparatif rue principale et rue de Delle pour 800 000 € ,
- - agglomération d'assainissement de Florimont : travaux rue de Courcelles et Courtelevant pour 550 000 €.
- - agglomération de Grandvillars/Delle travaux rue Lieutenant Rusconi et rue de la première Armée pour 550 000 €,

- **des sommes respectivement de 121 000 €, 1 381 813,87 € et 4 480 000 € sont à inscrire aux chapitres 20, 21 et 23.**

- vu les capitaux d'emprunts à rembourser déjà contractés, **une somme de 345 523 € est à inscrire au chapitre 16.**

A la section d'investissement, en recettes :

- vu les restes à réaliser 2023 (759 492,50 €) et les aides financières pour les travaux attendues pour 2024 (Agence de l'eau, DETR notamment), **une somme de 2 471 492,50 € est à inscrire au chapitre 13.**
- vu les explications données en fonctionnement au chapitre 023, **une somme de 95 585,06€ est à inscrire au chapitre 021,**
- vu les travaux envisagés, **1 799 376,64 € correspondant à un emprunt sont à inscrire au chapitre 16,**
- vu la dotation aux amortissements, **une somme de 792 000 € est à inscrire au chapitre 040,**
- **une somme de 20 000 € est à inscrire au chapitre 023** pour les immobilisations en cours (avances).

Ainsi, le budget 2024 :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 892 885,06 €	2 892 885,06 €	0,00 €
Investissement	6 621 336,87 €	6 622 281,91 €	945,04 €
Résultat général de l'exercice			945,04€

De manière synthétique et détaillée :

## Image synthétique du BP 2024 par section et chapitre

## Section de fonctionnement

## En dépenses

Chap. 011	Charges à caractère général <b>dont</b>	1 008 100 €
6043	Traitement des boues	100 000 €
6061	Fournitures (eau, électricité, etc.)	280 000 €
6062	Produits de traitement	130 000 €
6152	Entretien et réparation sur réseaux	220 000 €
617	Etudes	55 000 €
Chap. 012	Charges de personnel	503 000 €
Chap. 014	Reversement redevance modernisation réseaux de collecte	116 500 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	0 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	95 585,06 €
Chap. 042	Dotation aux amortissements	792 000 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	10 000 €
Chap. 66	Remboursement des intérêts d'emprunts	313 700 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	50 000 €
Chap. 68	Provisions pour risques et charges	4 000 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 892 885,06 €</b>

## En recettes

Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	542 385,06 €
Chap. 042	Amortissements de subventions	268 000 €
Chap. 70	Ventes de produits <b>dont</b>	1 962 500 €
70611	Redevance assainissement	1 706 000 €
704 + 70128	Travaux (branchements neufs) et redevance PAC (Participation AC)	110 000 €
706121	Redevance modernisation des réseaux	116 500 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation	120 000 €
Chap. 75	Autres produits	0 €

Chap. 77	Produits exceptionnels	0 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>2 892 885,06 €</b>

<b>Section d'investissement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 040	Amortissements de subventions	268 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	0 €
Chap. 16	Remboursement des capitaux d'emprunts	345 523 €
Chap. 20	Frais d'études	121 000 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles (travaux) dont	1 381 813,87 €
<b>Restes à réaliser 2023</b>		<b>477 913,87 €</b>
Chap. 23	Immobilisations en cours	4 480 000 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>6 621 336,87 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 001	Résultat d'exploitation reporté	1 418 827,71 €
Chap. 021	Virement du fonctionnement	95 585,06 €
Chap. 040	Dotations aux amortissements	792 000 €
Chap. 023	Immobilisations en cours	20 000 €
Chap. 13	Subventions (Agence de l'eau, DETR) dont	2 471 492,56 €
<b>Restes à réaliser 2023</b>		<b>759 492,5 €</b>
Chap. 16	Emprunts	1 799 376,64 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	0 €
1068	Réserves	0 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>6 622 281,91 €</b>



## BUDGET ANNEXE SPANC

L'année 2024 sera basée principalement sur :

- les contrôles de fonctionnement notamment sur Chavanatte et Suarce : 140 u,
- les contrôles non programmés (ventes, nouvelles constructions, mises en conformité) : 70 u,
- la fin du dispositif de l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité assainissement,
- la mise à jour du règlement de service (approuvé en 2014) pour intégrer les évolutions réglementaires.

### A la section de fonctionnement, en dépenses :

- Une somme de **19 200 €** est affectée *au chapitre 011* pour les prestations de vidanges chez les particuliers, l'achat de petit équipement et frais divers.
- La rémunération de la technicienne SPANC (agent mutualisé avec le service de l'assainissement collectif) pour un montant de **25 000 €** est affectée *au chapitre 012*.
- Une somme de **2 500 €** est affectée *au chapitre 65* pour la location du logiciel SPANC et les créances admises en non-valeur.
- Une somme de **400 €** est affectée *au chapitre 67* pour des titres annulés sur les années antérieures et pour les charges exceptionnelles.

### A la section de fonctionnement, en recettes :

- le report du résultat 2023 soit un excédent de **53 291,98 €** affecté *au chapitre 002*.
- Une somme de **29 133 €** est affectée *au chapitre 70*, elle correspond au paiement des contrôles (ou redevance) et au paiement des prestations de vidanges par les particuliers.

De manière synthétique, le budget 2024 se présente en dépenses et recettes de fonctionnement de la manière suivante :

Section de fonctionnement			
En dépenses			
Chap. 011	Charges à caractère général (prestations vidanges)		<b>19 200 €</b>
Chap. 012	Charges de personnel		<b>25 000 €</b>
Chap. 65	Autres charges de rattachement <b>dont :</b>		<b>2 500 €</b>
Art. 654	Perte sur créance irrécouvrable (ANV)	500 €	
Art. 658	Reversement aides Agence de l'eau	0 €	
Art. 6518	Redevances logiciel	2 000 €	

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

Chap. 67	Charges exceptionnelles	400 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>47 100 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté	53 291,98 €
Chap. 70	Prestations vidanges et contrôles	29 133 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation et aides réhabilitation	0 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>82 424,98 €</b>

## BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

A la section de fonctionnement, en dépenses :

- *vu le coût de traitement des déchets, les frais de carburants, l'entretien des camions, **une somme de 2 133 307.08 € est à inscrire au chapitre 011.***
- *vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel du siège de Delle et de la prise en charge des indemnités du vice-président en charge des ordures ménagères, **une somme de 1 070 000.00 € est à inscrire au chapitre 012.***
- *vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 18 000.00 € est à inscrire au chapitre 66.***
- *vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 199 948.00 € est à inscrire au chapitre 042.***

A la section de fonctionnement, en recettes :

- *vu le montant de la redevance de l'année antérieure, la vente de différents matériaux, **une somme de 2 665 789.16 € est à inscrire au chapitre 70.***
- *vu les soutiens versés par les éco-organismes, **une somme de 614 000.00 € est à inscrire au chapitre 74.***
- *Vu l'excédent reporté 2023 **une somme de 265 118.33 € est à inscrire au chapitre 002.***

A la section d'investissement, en dépenses :

- *vu les restes à réaliser 2023 (146 337.60 €)*
- *vu l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, l'acquisition de bennes pour la déchetterie de Fêche l'Eglise, l'acquisition de bacs, **la somme de 414 465.60 € est à inscrire au compte 21.***
- *vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, **une somme de 95 725.43 € est à inscrire au chapitre 16.***
- *Vu les travaux prévus à la déchetterie de Fêche, **la somme de 436 947 € est à inscrire au chapitre 23***

A la section d'investissement, en recettes :

- *vu le FCTVA, **la somme de 23 945,42 € est à inscrire au chapitre 10.***
- *vu la dotation aux amortissements, **une somme de 199 948.00 € est à inscrire au chapitre 040.***
- *Vu le solde d'exécution de 2023, **une somme de 264 244.61 € est à inscrire au 001.***
- *Vu l'emprunt envisagé, **la somme de 490 000 € est à inscrire au chapitre 16.***

Ainsi, le budget 2024 présente un suréquilibre en recettes de fonctionnement de **130 152.41 €** et s'équilibre en section d'investissement.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	3 571 407.49 €	3 441 255.08 €	130 152.41 €
Investissement	978 138.03 €	978 138.03 €	0 €
Résultat général de l'exercice			130 152.41 €

De manière synthétique, détaillée :

Image synthétique du BP 2024 par section et chapitre		
<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 011	Charges à caractère générale dont	2 133 307.08 €
611	Traitement des déchets	1 803 384.24 €
61551	Entretien matériel roulant	85 000.00 €
6066	Carburant	115 000.00 €
Chap. 012	Charges de personnel	1 070 000.00 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	10 000.00 €
Chap. 042	Amortissements	199 948.00 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	6 000.00 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	18 000.00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	4 000.00 €
Chap. 68	Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions	0.00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 441 255.08 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2023)	265 118.33 €
Chap.042	Opération d'ordre de transfert entre section	10 000.00 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	2 665 789.16 €

703	Vente de matériaux	143 500.00 €	
706	Participation des usagers	2 522 289.16 €	
Chap. 74	Subvention d'exploitation		614 000.00 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante		7 500.00 €
Chap. 76	Produits financiers		0.00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels		9 000.00 €
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>3 571 407.49 €</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>En dépenses</b>			
Chap. 020	Dépenses imprévues		20 000.00 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section		10 000.00 €
Chap.10	Dotations....		1 000.00 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts		95 725.43 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles		414 465.60 €
Chap.23	Immobilisations en cours		436 947.00 €
	<b>Dont restes à réaliser 2023 pour info</b>	<b>146 337.60 €</b>	
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>978 138.03 €</b>
<b>En recettes</b>			
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2023)		264 244.61 €
Chap. 040	Amortissements		199 948.00 €
Chap. 10	FCTVA		23 945.42 €
Chap.13	Subvention d'investissement		0.00 €
Chap. 16	Chap. 13 Emprunts et dettes assimilés		490 000.00 €
	<b>Dont restes à réaliser 2023</b>	<b>0 €</b>	
	<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>978 138.03 €</b>



## **BUDGET ANNEXE GEMAPI**

### **A la section de fonctionnement, en dépenses :**

- Vu les charges d'exploitation (frais d'animation, communication, études SAGE Allan et PAPI de l'Allan, entretiens divers, frais de fonctionnement généraux mutualisés, frais de télécommunication, publicité, etc.) et les travaux d'entretien de cours d'eau, **une somme de 125 300 € est à inscrire au chapitre 011.**
- Vu le personnel affecté aux missions de la compétence GEMAPI (un chargé de missions et un technicien) ainsi que les indemnités concernant un éventuel personnel extérieur (indemnités élus et/ou étudiants), **une somme de 107 000 € est à inscrire au chapitre 012.**
- Vu le reversement de taxes GEMAPI (Impôts) qui sera réalisé, **une somme de 4 000 € est à inscrire au chapitre 014.**
- Vu les investissements à réaliser, **une somme de 336 360 € est à virer vers la section d'investissement au chapitre 023.**
- Vu les conventionnements signés, **une somme de 15 500 € est à inscrire au chapitre 65.**
- Vu les charges financières liées aux emprunts contractés (intérêts), **une somme de 3 516 € est à inscrire au chapitre 66.**
- Vu les potentiels annulations de titre, **une somme de 200 € est à inscrire au chapitre 67.**
- Vu les amortissements à réaliser, **une somme de 15 000 € est à inscrire au chapitre 042.**

### **A la section de fonctionnement, en recettes :**

- Vu les recettes de la taxe GEMAPI instituée et fixée à un produit global de 290 000 €, **une somme de 281 600 € est à inscrire au chapitre 73.**
- Vu les subventions liées à aux opérations portées en 2023, **une somme de 40 000 € est à inscrire au chapitre 74.**
- Vu le résultat de fonctionnement reporté, **une somme de 415 392,07 € est à inscrire au chapitre 002.**
- Vu les subventions exceptionnelles, **une somme de 89 741 € est à inscrire au chapitre 75.**

### **A la section d'investissement, en dépenses :**

- Vu le solde d'exécution de la section d'investissement reporté, **une somme 266 302.71 € est à inscrire au chapitre 001.**
- Vu les emprunts réalisés, **une somme 13 600 € est à inscrire au chapitre 16.**
- Vu les études à réaliser (restauration morphologique de l'Allaine, étude de dangers de la digue de Delle, **une somme de 351 260 € est à inscrire au chapitre 20.**
- Vu les restes à réaliser, notamment le projet de restauration morphologique de la Bourbeuse porté conjointement par SNCF Réseau, la Communauté de Communes du Sud Territoire et le Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le RAR s'élève à **92 500 €.**

**Une somme totale de 443 760 € est à inscrire au chapitre 20/204.**

- Vu les investissements divers en lien avec les projets potentiels de l'année 2024, **une somme totale (RAR inclus) de 48 769,62 € est à inscrire au chapitre 21.**
- Vu les opérations d'ordres de transfert entre sections, **une somme de 11 500 € est à inscrire au chapitre 040.**
- Vu les opérations patrimoniales en cours et/ou à venir, **une somme de 9 000 € est à inscrire au chapitre 041.**

#### A la section d'investissement, en recettes :

- Vu les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AE RMC) liées à l'étude de restauration morphologique de l'Allaine entre Delle et Grandvillars (50 000 €) et les RAR (92 133 €), **une somme de 142 133 € est à inscrire au chapitre 13.**
- Vu le virement du fonctionnement, **une somme de 336 360 € est à inscrire au chapitre 021.**
- Vu les amortissements à réaliser, **une somme de 15 000 € est à inscrire au chapitre 040.**
- Vu les opérations patrimoniales en cours et/ou à venir, **une somme de 9 000 € est à inscrire au chapitre 041.**

Ainsi, le budget 2024 s'établit de la manière suivante :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT CUMULE 2024
FONCTIONNEMENT	838 233,07 €	606 876,00 €	231 357,07 €
INVESTISSEMENT	792 932,33 €	792 932,33 €	0,00 €
Résultat général de l'exercice			231 357,07 €

De manière synthétique et détaillée :

Image synthétique du BP 2024 par section et par chapitre			
Section de fonctionnement			
En dépenses			
Chap. 011	Charges à caractère général dont		<b>125 300,00 €</b>
60	Achat & variation des stocks	4 500 €	
61	Services extérieurs	108 500 €	
62	Autres services extérieurs	12 500 €	
63	Impôts taxes & versements assimilés	300 €	
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés		<b>107 000,00 €</b>
Chap. 014	Impôts et taxes		<b>4 000,00 €</b>
Chap. 023	Virement à l'investissement		<b>336 360,00 €</b>
Chap. 042	Amortissement		<b>15 000,00 €</b>

Chap. 65	Autres charges de gestion courante	15 500,00 €
Chap. 66	Charges financières	3 516,00 €
Chap. 67	Annulations de titres	200,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>606 876,00 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté	415 392,07 €
Chap. 042	Amortissement	11 500,00 €
Chap. 73	Impôts & taxes (taxe GEMAPI)	281 600,00 €
Chap. 74	Dotations, subventions & participations	40 000,00 €
Chap. 75	Produits exceptionnels	89 741,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>838 233,07 €</b>
<b>Section d'investissement</b>		
<b>En dépenses</b>		
Chap. 001	Solde d'exécution reporté de 2022 (pour 2023)	266 302,71 €
Chap. 16	Emprunts & dettes assimilées	13 600,00 €
Chap. 20/204	Immobilisations incorporelles	443 760,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	48 769,62 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 500,00 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	9 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>792 932,33 €</b>
<b>En recettes</b>		
Chap. 10	Excédents de fonctionnement capitalisés	290 439,33 €
Chap. 13	Subventions	142 133,00 €
Chap. 021	Virement du fonctionnement	336 360,00 €
Chap. 040	Amortissements	15 000,00 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	9 000,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>792 932,33 €</b>

## BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

A la section de fonctionnement, en dépenses :

- Vu le résultat de fonctionnement, une somme de 9 178.16 € est à inscrire au chapitre 002.*
- vu le coût de l'eau, l'électricité, le gaz, les produits de traitement et les analyses de l'eau, le matériel pour l'entretien courant des locaux, la remise en état de toutes les installations de sécurité, téléphonie, une somme de 562 320 € est à inscrire au chapitre 011.*
- vu le personnel affecté au centre aquatique, une somme de 646 000 € est à inscrire au chapitre 012.*
- vu le virement à la section d'investissement, une somme de 246 384.51 € est à inscrire au chapitre 023.*
  - une somme de 25 000 € est à inscrire au chapitre 042.*
  - une somme de 2 000 € est à inscrire au chapitre 65.*
  - vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, une somme de 36 321.27 € est à inscrire au chapitre 66.*
  - une somme de 43 000€ est à inscrire au chapitre 67.*

A la section de fonctionnement, en recettes :

- vu le montant d'atténuation de charges, une somme de 3 000 € est à inscrire au chapitre 013.*
- vu le montant des ventes des différentes activités de l'année antérieure, une somme de 220 000 € est à inscrire au chapitre 70.*
- vu le montant F.C.T.V.A, une somme de 8 000 € est à inscrire au chapitre 74.*
- vu les soutiens versés, une somme de 1 339 203.94 € est à inscrire au chapitre 75.*

A la section d'investissement, en dépenses :

- *Vu les frais d'études pour le devenir du bassin et du parc extérieur, une somme de 40 000€ est à inscrire au compte 20.*
- *vu les restes à réaliser 2023 (23 706 €).*
- *vu la remise en état de certaines installations, le mise en place d'un groupe froid, la somme de 210 906 € est à inscrire au compte 21.*
- *vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, une somme de 93 600€ est à inscrire au chapitre 16.*

A la section d'investissement, en recettes :

- *une somme de 37 621.49€ est à inscrire au chapitre 001*
- *vu le virement de la section de fonctionnement , la somme de 246 384.51 € est à inscrire au compte 021.*
- *Vu le montant des amortissements, la somme de 25 000 € est à inscrire au compte 040.*
- *Vu le montant des dotations, la somme de 35 500 € est à inscrire au compte 10.*

Ainsi, le budget 2024 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	1 570 203.94 €	1 570 203.94 €	0 €
Investissement	344 506 €	344 506 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

De manière synthétique, détaillée :

Image synthétique du BP 2024 par section et chapitre			
Section de fonctionnement			
En dépenses			
Chap. 002	Résultat de fonctionnement		9 178.16 €
002	Résultat de fonctionnement	9 178.16€	
Chap. 011	Charges à caractère général <b>dont</b>		562 320 €
60612	Energie – électricité	400 000€	
60624	Produits de traitement	12 000€	
60631	Fournitures d'entretien	3 000€	
60632	Fournitures de petit équipement	6 500€	
60636	Vêtements de travail	1 700€	
6064	Fournitures administratives	700€	
611	Contrats de prestations	23 700€	
61351	Locations mobilières	11 000€	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	40 000€	
615231	Entretien et réparations voiries	8 000€	
61551	Matériel roulant	1 250€	
61558	Autres biens immobiliers	1 000€	
6156	Maintenance	28 000€	
6161	Assurance multirisques	3 250€	
6188	Autres frais divers	8 200€	
6234	Réceptions	120€	
6236	Catalogues et imprimés	2 150€	
6251	Voyages et déplacements	4 000€	

Note de présentation BP 2024

6262	Frais de télécommunication	4 000€	
627	Frais bancaires	300€	
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 650€	
6284	Redevances pour services rendus	1 800€	
Chap. 012	Charges de personnel		646 000 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement		246 384.51 €
Chap 42	Opérations d'ordre et de transfert		25 000€
Chap. 65	Autres Charges gestion courante		2 000€
Chap. 66	Charges financières		36 321.27 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles		43 000€
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>1 570 203.94 €</b>
<b>En recettes</b>			
Chap. 013	Atténuations de charges		3 000 €
Chap.070	Ventes de produits à caractère sportif		220 000 €
Chap. 74	Dotations et participations		8 000 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante		1 339 203.94 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>1 570 203.94 €</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>En dépenses</b>			
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées		93 600 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles		40 000€
Chap. 21	Immobilisations corporelles <b>dont</b>		210 906 €
21318	Autres bâtiments public	4 000 €	
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	160 000 €	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	25 706 €	
21831	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000 €	
21841	Mobilier	5 000 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	13 000 €	
2158	Outils	1 200€	
<b>Dont restes à réaliser 2023 pour info</b>		<b>23 706 €</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>344 506 €</b>

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

<b>En recettes</b>		
Chap 001	Excédent Investissement 2023	<b>37 621.49€</b>
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	<b>246 384.51€</b>
Chap. 040	Opérations d'ordre	<b>25 000 €</b>
Chap. 10	Dotations, fonds divers	<b>35 500 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>344 506 €</b>

## BP 2024

## RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Depuis 1946, l'égalité entre les hommes et les femmes est reconnue comme un principe constitutionnel donnant aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Toutefois, force est de constater qu'en politique, dans le monde du travail, dans la vie de tous les jours, les inégalités hommes/femmes persistent en France.

Les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (décret n°2015-761 du 24 juin 2015).

### La situation actuelle

En matière de ressources humaines, la Communauté de communes du Sud Territoire a toujours eu une politique garantissant l'égalité de traitement entre tous les agents.

#### 1. Les effectifs de la collectivité par grade

Grade	Nombre d'agents	Femmes	Hommes
Agent contractuel (ttes filières)	19	7	12
Adjoint administratif	5	5	0
Adjoint administratif ppal 1 <sup>o</sup> classe	7	6	1
Adjoint administratif ppal 2 <sup>o</sup> classe	2	2	0
Adjoint d'animation	1	0	1
Adjoint d'animation ppal 2 <sup>o</sup> classe	1	0	1
Adjoint technique	17	6	11
Adjoint technique ppal 1 <sup>o</sup> classe	7	0	7
Adjoint technique ppal 2 <sup>o</sup> classe	6	2	4
Agent de maîtrise	2	0	2
Agent de maîtrise ppal	5	1	4
Assistant d'enseignement artistique ppal 2 <sup>o</sup> classe	4	2	2
Attaché principal	2	2	0
Attaché territorial	1	1	0
Brigadier chef principal	5	2	3
Chef de service PM ppal 1 <sup>o</sup> classe	1	0	1
Educateur APS	1	0	1
Educateur APS ppal 1 <sup>o</sup> classe	1	0	1
Educateur APS ppal 2 <sup>o</sup> classe	2	0	2
Gardien brigadier	4	0	4
Ingénieur	1	0	1
Ingénieur ppal	2	0	2
Rédacteur	3	3	0
Rédacteur ppal 2 <sup>o</sup> classe	1	1	0
Technicien	2	0	2
Technicien ppal 1 <sup>o</sup> classe	0	0	0
Technicien ppal 2 <sup>o</sup> classe	3	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>41</b>	<b>64</b>

Au sein de l'ensemble des services, les femmes représentent 39.04 % d

## 2. Les effectifs de la collectivité par filière

Filière administrative	Nombre d'agents	Femmes	Hommes
Agent contractuel (admin)	3	2	1
Adjoint administratif	5	5	0
Adjoint administratif ppal 1 <sup>o</sup> classe	7	6	1
Adjoint administratif ppal 2 <sup>o</sup> classe	2	2	0
Attaché principal	2	2	0
Attaché territorial	1	1	0
Rédacteur	3	3	0
Rédacteur 2 <sup>o</sup> classe	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>2</b>

Filière technique	Nombre d'agents	Femmes	Hommes
agent contractuel (tech)	4	1	3
Adjoint technique	17	6	11
Adjoint technique ppal 1 <sup>o</sup> classe	7	0	7
Adjoint technique ppal 2 <sup>o</sup> classe	6	2	4
Agent de maîtrise	3	1	2
Agent de maîtrise ppal	4	0	4
Technicien	2	0	2
Technicien ppal 1 <sup>o</sup> classe	0	0	0
Technicien ppal 2 <sup>o</sup> classe	3	1	2
Ingénieur	1	0	1
Ingénieur ppal	2	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>11</b>	<b>38</b>

Filière police	Nombre d'agents	Femmes	Hommes
Brigadier chef principal	5	2	3
Chef de service PM ppal 2 <sup>o</sup> classe	1	0	1
Gardien brigadier	4	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>8</b>

Filière culturelle	Nombre d'agents	Femmes	Hommes
Agent contractuel (musique)	12	4	8
Assistant d'enseignement artistique ppal 2 <sup>o</sup> classe	4	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>10</b>

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_02C1-BF

Filière animation	Nombre d'agents	Femmes	Hommes
Adjoint d'animation	1	0	1
Adjoint d'animation ppal 2°classe	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

Filière sportive	Nombre d'agents	Femmes	Hommes
Educateur APS	1	0	1
Educateur APS ppal 1°classe	1	0	1
Educateur APS ppal 2°classe	2	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

En se référant aux types de filières, nous pouvons noter que :

- Pour la filière administrative, les femmes représentent 91.66 % des effectifs.
- Pour la filière technique, les femmes représentent 22.45 % des effectifs.
- Pour la filière police, les femmes représentent 20 % des effectifs.
- Pour la filière animation, les femmes représentent 0 % des effectifs.
- Pour la filière sportive, les femmes représentent 0 % des effectifs.
- Et enfin, pour la filière culturelle, les femmes représentent 37.5 % des effectifs.

### Les effectifs de la collectivité aux emplois de direction

Postes de direction	Nombre d'agents	Femmes	Hommes
DGS	1	1	0
DGA	1	1	0
Responsable de service	7	2	5
Responsable adjoint de service	4	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>8</b>

Les femmes représentent 38.5 % des emplois de direction de la CCST.

### 3. La formation (chiffres 2023)

service général	nombre d'agents*	nombres de jours de formation hors FIA	nombre de jours moyens/an
Femmes	11	39	3,55
Hommes	0	0	0,00
service des eaux	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	0	0	0,00
Hommes	2	2,5	1,25
service assainissement/ Gemapi	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	3	8	2,67
Hommes	4	18,5	4,63
service ordures ménagères	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	1	1,5	1,50
Hommes	6	33,5	5,58
service police	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	2	6	3,00
Hommes	8	34	4,25
service centre aquatique	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	1	0,5	0,50
Hommes	6	15	2,50
service musique	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	2	4	0,00
Hommes	4	8	0,00
Tous services	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	20	59	2,95
Hommes	30	111,5	3,72

\*agents partis en formation

Les femmes ont bénéficié en moyenne de 2.95 jours de formation pour l'année 2023.

Les hommes ont bénéficié en moyenne de 3.72 jours de formation pour l'année 2023.

## Actions en matière de Ressources Humaines / Pistes de travail

- Politique de recrutement et de formation sans discrimination.
  
- Actions favorisant la mixité des métiers.
  
- Recommandations pour une communication publique sans stéréotype de sexe :
  - Accorder les noms des métiers, titres, grades et fonctions
  - User du féminin et du masculin dans les messages adressés à toutes et tous
  - Diversifier les représentations des femmes et des hommes dans les différents supports de communication